

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football



Terre de jeu & d'équilibre

N°757- ÉDITION DU 20 FEVRIER 2026



COMMISSIONS

- Statuts et règlements
- Organisation des Compétitions féminines
- Organisation des Compétitions
- Football Animation
- Football Animation Féminin
- CDIF
- Organisation des coupes
- Terrains et installations sportives
- FMI
- Futsal
- Affaires courantes
- Fair-play



Terre de jeu & d'équilibre



COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 16 FEVRIER 2026 - 14h00

Présents : JL. Faugeron - C. Macina - JF. Budet - J. Letellier

Assiste : E. Kont

Excusés : - M. Bailliez - R. Dati- J. Garcia Dantas

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.



EVOCATIONS

REPRISE DOSSIER ST PRIX ES

Objet : Match 53558128 du 08/02/2026 U16 D2 Gr B ARGENTEUIL RC 23 / ST PRIX ES 21

Demande d'évocation formulée par le club de **ST PRIX ES** en date du **08/02/2026**, au motif que le joueur **Kementin B. licence 9603088828** du club de **ARGENTEUIL RC**, est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en objet, alors qu'il est susceptible d'être en état de suspension en date d'effet du 26/01/2026.

Le club de **ARGENTEUIL FC** n'ayant pas répondu dans les délais,

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée. Le joueur Kementin **B. licence 9603088828** du club de **ARGENTEUIL FC** était bien en état de suspension au jour de la rencontre citée en objet et n'aurait pas dû figurer sur la feuille de match de cette dernière.

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de **ARGENTEUIL FC 23** pour en attribuer le gain à l'équipe de **ST PRIX ES 21** cf. Article 40.1 du Règlement Sportif

« 40.1 – La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée.

L'équipe gagnante bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie, sauf dans le cadre des réclamations d'après match, où le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. »

ARGENTEUIL RC 23 : 0 but -1 point
ST PRIX ES 21 : 0 but 3 points

FRAIS DE DOSSIER

ST PRIX ES : CREDIT 43,50€
ARGENTEUIL RC : DEBIT 53,50€

AMENDE

ARGENTEUIL RC : DÉBIT 100€ inscription sur feuille de match d'un licencié suspendu.

De plus, la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **Kementin B. licence 9603088828** du club de **ARGENTEUIL RC** avec date d'effet **le 23/02/2026**.





REPRISE DOSSIER CHAUMONTEL LUZARCHES AS

Objet : Match 53567213 du 08/02/2026 Séniors D3 Gr A PUISEUX LOUVRES 95 1 / CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1

Demande d'évocation décidée par la Commission à la suite de la réclamation exprimée par le club de **CHAUMONTEL LUZARCHES** en date du **08/02/2026** au motif que le joueur **Dimitri L. licence 2328092883** du club de **PUISEUX LOUVRES 95**, est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en objet, alors qu'il est susceptible d'être en état de suspension en date d'effet du 26/01/2026.

Le club de **PUISEUX LOUVRES 95** n'ayant pas répondu dans les délais,

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée. Le joueur **Dimitri L. licence 2328092883** du club de **PUISEUX LOUVRES 95** était bien en état de suspension au jour de la rencontre citée en objet et n'aurait pas dû figurer sur la feuille de match de cette dernière.

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de **PUISEUX LOUVRES 95 1** pour en attribuer le gain à l'équipe de **CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1** cf. Article 40.1 du Règlement Sportif

« 40.1 – La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée. »

L'équipe gagnante bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie, sauf dans le cadre des réclamations d'après match, où le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. »

PUISEUX LOUVRES 95 1 : 0 but -1 point
CHAUMONTEL LUZARCHES 1 : 0 but 3 points

FRAIS DE DOSSIER

CHAUMONTEL LUZARCHES : CREDIT 43,50€
PUISEUX LOUVRES 95 : DEBIT 53,50€

AMENDE

PUISEUX LOUVRES 95 : DÉBIT 100€ inscription sur feuille de match d'un licencié suspendu.

De plus, la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **Dimitri L. licence 2328092883** du club de **PUISEUX LOUVRES 95** avec date d'effet le **23/02/2026**.





DOSSIER EZANVILLE ECOUEN

Objet : Match 53567196 du 18/01/2026 Séniors D3 Gr A EZANVILLE ECOUEN US 1 / ECOUEN FC 2

Demande d'évocation formulée par le club de **EZANVILLE ECOUEN US** en date du **18/01/2026**, au motif que les joueurs du club de **ECOUEN FC** :

- **Zakaria R. licence 2544289817**
- **Abdoulkhady G. licence 2328124252**

sont inscrits sur la feuille de match de la rencontre citée en objet, alors qu'ils sont susceptibles d'être en état de suspension en date d'effet respectivement du match de suspension le **08/12/2025** et du **15/12/2025**.

La Commission dit demande d'évocation recevable mais non fondée. Les joueurs cités ci-dessus ont tous deux purgés leur match suspension à l'occasion des rencontres :

- **53567178 Séniors D3 Gr A du 14/12/25025 ECOUEN FC 2/PERSAN US 2** concernant **Zakaria R.**
- **53567157 Séniors D3 Gr A du 21/12/2025 MARLY LA VILLE ES 2/ECOUEN FC 2** concernant **Abdoulkhady G.**

La Commission dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**.

FRAIS DE DOSSIER

EZANVILLE ECOUEN US : DEBIT 43,50€

DOSSIER MARLY LA VILLE ES

Objet : Match 53522683 du 15/02/2026 U16 D2 Gr A ADAMOIS OL 21 / MARLY LA VILLE ES 21

Demande d'évocation formulée par le club de **MARLY LA VILLE ES** en date du **16/02/2026**, au motif que le joueur **Thomas D. licence 960401485** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en objet, alors qu'il est susceptible d'être en état de suspension en date d'effet **du 02/02/2026**.

La Commission dit demande d'évocation recevable et demande au Secrétariat d'interroger le club de **ADAMOIS OL** sur l'inscription sur la feuille de match de la rencontre citée en objet, du joueur sus-désigné.

Réponse attendue **le 23/02/2026 12h**.

FRAIS DE DOSSIER

MARLY LA VILLE ES : DEBIT 43,50€





RESERVES

DOSSIER MENU COURT AS

Objet : Match 54610534 du 15/02/2026 Séniors D4 Gr A PONTOISIENNE JS 2 / MENU COURT AS 1

Réserve formulée via message par le club de **MENUCOURT AS** le 15/12/2025, transformée en réclamation par la Commission car une réserve doit **impérativement être mentionnée sur la FMI** avant le début de la rencontre pour être reconnue comme telle, au motif que le nombre de joueurs mutés aligné par l'équipe de **PONTOISIENNE JS 2**, dépasse le nombre autorisé.

La Commission dit réclamation recevable et fondée.

Les joueurs :

- **Madhy B. licence 2547333602** muté hors période jusqu'au 22/09/2026
- **Sulaiman A. licence 2308078394** muté hors période jusqu'au 21/11/2026
- **Nabil B. licence 254420227** muté hors période jusqu'au 11/12/2026

ce qui porte le nombre de mutés hors période à 3 alors que le règlement n'en autorise que deux.

La Commission demande au secrétariat d'interroger le club de PONTOISIENNE JS sur la participation des joueurs ci-dessus à la rencontre désignée en objet.

Réponse attendue pour le 23/02/2026 12h.

FRAIS DE DOSSIER

MENUCOURT AS : DEBIT 43,50€





RÉCLAMATION

RAS

COURRIER CLUB

RAS

HOMOLOGATION TOURNOIS

RAS

*Secrétaire de séance : JF. Budet
Prochaine séance : lundi 23/02/2026 à 14h.*





COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 17 février 2026

Présents : MM. Huart - Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales organisés par la commission coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn

U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

Seniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

FOOT à 8

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

FOOT à 11

Seule la feuille de match foot à 11 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

INFORMATIONS

RAS

COURRIERS DES CLUBS

ADAMOIS OL 2 – FOSSES FU 1

U15F poule A

Mail du 09/02/26

Journée 1, match 55389255 du 07/02/26 contre FOSSES FU 1

Pris note de l'inversion du résultat à modifier dans footclub

ADAMOIS OL 2 : 0 - 6 FOSSES FU 1



**VIARMES-ASNIERES OL****Mail du 12/02/26**

Pris note de la fermeture de vos terrains du 12/02 au 15/02/26

Report du match U15F poule B.

ENT BEAUMONT-MOURS**U18F poule A****Mail du 12/02/26**

Le mail envoyé le 12 janvier 2026 fait part de votre étonnement de la programmation d'un match pour cette équipe et vous faites part d'un forfait général.

Un message dans les PV Entre le 02 décembre 2025 et le 11 janvier 2026 vous rappelait que vous pouviez désengager votre équipe U18F

Nous n'avons pas trouvé de mail demandant votre désengagement pour la phase 2 avant le 11/01/26

Forfait général acté après la publication du calendrier

ENT BEAUMONT-MOURS**U15F poule A****Mail du 16/02/26**

Journée 2, Match 55389260 du 14/02/2026 reçoit ARGENTEUILLAISE 2

Nous comprenons votre frustration d'une équipe attendant un adversaire qui ne vient pas et qui ne prévient pas.

Ce qui est d'une incorrection totale.

Malheureusement cela arrive chaque semaine, nous ne pouvons que déclarer un forfait.

RENCONTRES REPORTEES**21/03/26****GONESSE RC 2****U18F poule A****Mail du 13/02/26**

Journée 1, Match 55389239 du 14/02/2026 se déplace à ADAMOIS OL 1

Match reporté le 21/03/26**Motif : manque d'effectif**

Accord des clubs et commission féminine

27/03/26**BELLOY-ST MARTIN ASC 1 – GAFFEP 1****seniorF poule A****Mail du 04/02/26**

Journée 4, Match 55305393 du 06/02/2026

Match reporté le 27/03/26**Motif : raison familiale**

Commission féminine

28/03/26**VIARMES-ASNIERES OL 1****U15F pouleB****Mail du 04/02/26**

Journée 2, Match 55389289 du 14/02/2026 reçoit FRETTOISE ES 1

Match reporté le 28/03/26**Motif : Fermeture par arrêté municipal**

Commission féminine



1^{er} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH

RAS

2^{ème} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH

RAS

APPEL JUSTIFICATIF DE MATCH JOUES AVANT FORFAIT AVISE

RAS

MATCH ARRETE

Il n'y a aucune réserve d'après match notifiée

FORFAITS AVISES

1^{er} forfait

1^{er} forfait

FORFAITS	
-----------------	--

1^{ier} forfait : Amende 30€

Forfait général : Amende 110€



ENGAGEMENTS CRITERIUMS FEMININS HORS PERIODE

Pour un engagement pris en compte hors période remplir le tableau ci-dessous

Vous pouvez vous engager pour la saison 2025-26 après le 14 septembre 2025 en envoyant un mail du tableau ci-dessous dûment rempli.

La confirmation de votre engagement apparaîtra dans le PV féminin suivant votre demande, si celle-ci nous est parvenue avant le lundi midi.

NOTA : nous pourrions répondre favorablement dans la mesure des places vacantes dans les différentes poules par catégorie.

Dans le cas contraire, l'inscription vaudra pour la phase 2.

Assurez-vous d'un minimum de 8 joueuses de la catégorie pour les critères à 8 (U11F, U13F, U15F, U18F et senior F) ou 11 joueuses de la catégorie pour les critères à 11 (U15F et U18F)

Assurez-vous d'un minimum de 5 joueuses de la catégorie pour les plateaux à 5 (U11F, U13F)

U11F ou U13F, Heure du coup d'envoi à domicile de 9h30 à 11h00

U15F ou U18F, Heure du coup d'envoi à domicile de 14h30 à 17h00

Senior F, Heure du coup d'envoi à domicile vendredi 20h30

CLUB					
Stade					
Surface		Pelouse		Synthétique	
Nom et prénom du Responsable technique ou référent féminin				Téléphone	
	Nbr d'équipe(s)	Responsable	Diplôme	Téléphone	coup d'envoi à domicile
U11F à 8					
U11F à 5	1				
U13F à 8					
U13F à 5	1				
U15F à 8					
U15F à 11					
U18F à 8					
U18F à 11					
Senior F à 8					
		ALTERNANCE		INFORMATIONS	
U11F à 8					
U11F à 5					
U13F à 8					
U13F à 5					
U15F à 8					
U15F à 11					
U18F à 8					
U18F à 11					
Cette année, toutes les équipes à 8 d'un même club dans les catégories U11F, U13F et U15F peuvent être engagées en challenge U11F ou festival U13F si elles se sont inscrites avant le 15 octobre 2025.					
Pour la prise en compte de votre engagement, celui-ci doit nous parvenir par votre messagerie officielle au secrétariat du district à l'attention de la commission féminine					



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 17 FEVRIER 2026

Présents : Mme Sylvestre – MM Podan Mavounzy (Président)- Cokgul- Pézière

Assistent : Mme Baudry – M. Macina (Comité de Direction)

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2025/2026)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 20.3 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir à la LPIFF au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

RAPPEL

**MODIFICATION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION
DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026**

Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.

Proposition de modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans).

Approuvé à l'unanimité.





RETOUR COMMISSION DES FINANCES

Selon l'article 3.6.3 du Règlement Sportif :

Sanction pour les clubs en infraction :

-Perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de championnat programmées jusqu'à régularisation de leur situation financière.

Cette sanction sportive est applicable à toutes les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Foot Entreprise, Loisir) et Seniors-Vétérans du club débiteur évoluant dans un Championnat Régional et / ou Départemental. Pour le club n'ayant engagé que des équipes de jeunes, la sanction sportive est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagées en compétitions officielles.

CDM D2.A

Match n° 53524554

MONTMORENCY FC/EAUBONNE FOOT CSM du 15/02/2026

EAUBONNE FOOT CSM : 1 point de pénalité

ANCIENS D2 Poule B

Match n° 53525103

EAUBONNE FOOT CSM/COURDIMANCHE AS du 15/02/2026

EAUBONNE FOOT CSM : 1 point de pénalité

SENIORS D3 Poule B

Match n° 53567481

EAUBONNE FOOT CSM/ST PRIX ES du 15/02/2026

EAUBONNE FOOT CSM : 1 point de pénalité

REMERCIEMENTS ARBITRES

-Monsieur PIGERE Alhéry

-Monsieur BRAZ Frédéric

COURRIERS CLUBS

CERGY PONTOISE FC

Mail du 16/02/2026

Le match à rejouer est programmé le 1er mars 2026. Les matchs de championnats sont prioritaires sur les matchs de coupes

Motif : non valable

ERAGNY AS FC

Mail du 12/02/2026

Demande de report concernant le match PRESLES FC/ERAGNY AS FC du 22/02/2026 pendant les vacances scolaires

La Commission maintient la date du 22/02/2026

Motif : non valable





GOUSSAINVILLE FC

Mail du 16/02/2026

Demande l'inversion de la rencontre du match du 23/11/2025 reporté au 04/01/2026, puis reporté au 01/03/2026, à la suite de la fermeture des terrains de VIARMES ASNIERES OL

CRITERIUM VETERANS + 45 Ans Poule C

Match n° 54136035

VIARMES ASNIERES OL/GOUSSAINVILLE FC du 01/03/2026

Inversion de TERRAIN :

VIARMES ASNIERES OL/GOUSSAINVILLE FC au stade Maurice Bacquet 2 à 9h45

Les frais d'arbitrages sont à la charge du club de VIARMES ASNIERES OL

Application de l'article 20.4 du RS du DVOF

20.4 – Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, de sa propre initiative ou sur demande écrite des clubs concernés. Des sanctions peuvent être prises envers les Clubs contrevenants, amende prévue à l'Annexe Financière. Cependant, si un même match est remis deux fois pour terrain impraticable, la rencontre peut être fixée, hormis les matchs remis pour intempéries par la LPIFF ou le DVOF, la troisième fois, sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente sur demande écrite du Club concerné. Dans ces conditions le Club initialement recevant ne change pas (notamment pour le règlement des frais des officiels), seul le lieu de la rencontre est modifié.

GARGES FCM

Mail du 16/02/2026

Concernant le match U18 D1 du 15/02/2026 reporté

Demande du Club de GARGES FCM de jouer ce match le 22/02/2026 à 14h00

Match n° 53522152

GARGES FCM/ENT.SANNOIS ST GRATIEN

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : terrain disponible

Accord des 2 clubs.

Afin d'assurer le bon déroulement de la compétition, aucune rencontre de championnat ne sera reportée, sauf pour un évènement exceptionnel.

Nous vous invitons donc à prendre toutes les dispositions nécessaires pour organiser et disputer vos matchs en retard dans les meilleurs délais, y compris en semaine.

Nous comptons sur votre sens des responsabilités et votre collaboration.

REPORTS DE MATCHS

ANCIENS

ANCIENS D2 Poule A

Match n° 53524971

AUVERS ENNERY FC/VILLIERS LE BEL FC du 15/02/2026

Nouvelle date : 01/03/2026

Motif : Arrêté municipal





ANCIENS D3 Poule A

Match n° 53672872

FONTENAY FC/GAFEPB du 01/03/2026

Nouvelle date : 01/03/2026

Motif : Arrêté municipal

ANCIENS D3 Poule A

Match n° 53672873

CHAUMONTEL LUZARCHES AS/ST PRIX ES du 01/03/2026

Nouvelle date : 01/03/2026

Motif : Arrêté municipal

ANCIENS D3 Poule A

Match n° 53672874

SURVILLIERS AVENIR/DEUIL ENGHIEU FC du 15/02/2026

Nouvelle date : 26/04/2026

Motif : Arrêté municipal

ANCIENS D3 Poule B

Match n° 53525369

VEXIN AS/MARLY LA VILLE ES du 15/02/2026

Nouvelle date : 05/04/2026

Motif : Arrêté municipal

ANCIENS D3 Poule B

Match n° 53525370

BRUYERES BERNES USM/ADAMOIS OL du 15/02/2026

Nouvelle date : 08/03/2026

Motif : Arrêté municipal

ANCIENS D3 Poule B

Match n° 53525372

VALLEE DU SAUSSERON ES/ENT.BEAUMONT PERSAN du 15/02/2026

Nouvelle date : 08/03/2026

Motif : Arrêté municipal

ANCIENS D3 Poule C

Match n° 54224454

PUISEUX LOUVRES FC/GOUSSAINVILLE FC du 15/02/2026

Nouvelle date : 08/03/2026

Motif : Arrêté municipal

ANCIENS D4

Match n° 54609711

MONTMORENCY FC/ROISSY MONTI AF du 15/02/2026

Nouvelle date : 08/03/2026

Motif : Arrêté municipal

ANCIENS D4

Match n° 54609713

BEAUCHAMP AS/BELLOY ST MARTIN ASC du 15/02/2026

Nouvelle date : 08/03/2026

Motif : Arrêté municipal





SENIORS

SENIORS D1

Match n° 54551969

PERSAN US 03/HERBLAY ES du 15/02/2026

Nouvelle date : 08/03/2026

Motif : Arrêté municipal

SENIORS D3 Poule A

Match n° 53567220

CHAUMONTEL LUZARCHES AS/PERSAN US 03 du 15/02/2026

Nouvelle date : 01/03/2026

Motif : Arrêté municipal

SENIORS D3 Poule A

Match n° 53527221

VIARMES ASNIERES OL/PUISEUX LOUVRES FC du 15/02/2026

Nouvelle date : 01/03/2026

Motif : Arrêté municipal

SENIORS D3 Poule C

Match n° 53526899

MONTMAGNY FC/ENT.BEAUMONT MOURS du 22/02/2026

Nouvelle date : 01/03/2026

Motif : Arrêté municipal

SENIORS D4 Poule D

Match n° 54556205

VEXIN AS/HERBLAY ES du 15/02/2026

Nouvelle date : 01/03/2026

Motif : Arrêté municipal

SENIORS D4 Poule D

Match n° 54556206

PIERRELAYE FC/CERGY PONTOISE FC du 15/02/2026

Nouvelle date : 01/03/2026

Motif : Arrêté municipal

SENIORS D4 Poule D

Match n° 54556209

AUVERS ENNERY FC /ROISSY EN France US du 15/02/2026

Nouvelle date : 15/02/2026

Motif : Arrêté municipal

U18

U18 D1

Match n° 53522152

GARGES FCM/ENT.SSG du 15/02/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : Accord des 2 clubs pour jouer le 22/02/2026 à 14H00





U18 D2 Poule A

Match n° 53551206

PIERRELAYE FC/GROSLAY FC du 15/02/2026

Nouvelle date : 08/03/2026

Motif : Arrêté municipal

U18 D3 Poule C

Match n° 54792600

VEXIN AS/NEUVILLE AS du 15/02/2026

Nouvelle date : 01/03/2026

Motif : Arrêté municipal

U18 D3 Poule C

Match n° 54792602

AUVERS ENNERY FC/MAGNY EN VEXIN FC du 15/02/2026

Nouvelle date : 01/03/2026

Motif : Arrêté municipal

U16

U16 D3 Poule

Match n° 53523085

BRUYERES BERNES USM/FRETTOISE ES du 15/02/2026

Nouvelle date : 08/03/2026

Motif : Arrêté municipal

U16 D4

Match n° 54849429

VALLEE DU SAUSSERON ES/OSNY FC du 15/02/2026

Nouvelle date : 26/04/2026

Motif : Arrêté municipal

U14

U14 D1

Match n° 53520561

GOUSSAINVILLE FC/FRANCONVILLE FC du 14/02/2026

Nouvelle date : 28/02/2026

Motif : Arrêté municipal

U14 D3 Poule A

Match n° 53520938

GOUSSAINVILLE FC/ST PRIX ES du 14/02/2026

Nouvelle date : 28/02/2026

Motif : Arrêté municipal

U14 D4 Poule C

Match n° 54456020

BRUYERES BERNES USM/ENT. SSG du 14/02/2026

Nouvelle date : 28/02/2026

Motif : Arrêté municipal





U14 D5 Poule C

Match ° 53715593

BEAUCHAMP AS/ACADEMIE ERMONT du 14/02/2026

Nouvelle date : 28/02/2026

Motif : Arrêté municipal

U15

U15 D2 Poule A

Match n° 54606502

VEXIN AS/SURVILLIERS AVENIR du 14/ 02/2026

Nouvelle date : 07/03/2026

Motif : Arrêté municipal

**1ER APPEL DE FEUILLES DE MATCHS ET INFORMATION
DU RESULTAT PAR LE CLUB ADVERSE**

U18 D1

Match n° 53522142

ST BRICE FC/ARGENTEUIL FC du 01/02/2026

U16 D2 Poule A

Match n° 53522672

CERGY PONTOISE FC/ADAMOIS OL du 01/02/2026

U16 D3 Poule A

Match n° 53522944

GONESSE RC/VAUREAL FCM du 08/02/2026

U15 D2 Poule A

Match n° 54606499

PUISEUX LOUVRES FC/VEXN AS du 07/02/2026

U14 D5 Poule A

Match n° 54425978

HERBLAY ES/FOSSES UF du 14/02/2026

Manque feuille de match papier, reçu courrier de HERBLAY ES

U15 D1

Match n° 53518668

ARGENTEUIL FC/COSMO TAVERNY du 07/02/2026





2EME APPEL DE FEUILLES DE MATCHS ET INFORMATION DU RESULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

Article 44.2 – Non-envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF et match perdu par pénalité au club recevant. Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée. En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

U14 D3 Poule A

Match n° 53520930

MARCOUVILLE CITY CP/ST PRIX ES du 24/01/2026

U14 D3 Poule B

Match n° 53521015

ARGENTEUIL FC/CERGY PONTOISE FC du 17/01/2026

U14 D14 Poule A

Match n° 53521200

ST BRICE FC/SARCELLES AAS du 24/01/2026

U14 D4 Poule B

Match n° 53572163

GOUSSAINVILLE FC/ERAGNY AS FC du 24/01/2026

AMENDES

1ER FORFAIT AVISE SANS AMENDE

EZANVILLE ECOUEN US

CRITERIUM VETERANS + 55 Ans Poule B

Match n° 54138287

CORMEILLAIS ACS/EZANVILLE ECOUEN US du 15/02/2026

CORMEILLAIS ACS : 5 buts 3pts

EZANVILLE ECOUEN US : 0 but -1pt

1ER FORFAIT AVEC AMENDE

MONTSOULT BAILLET US

SENIORS D4 Poule A

Match n° 54610553

ARGENTEUIL FC/MONTSOULT BAILLET US du 15/02/2026

ARGENTEUIL FC : 5 buts 3pts

MONTSOULT BAILLET US: 0 but -1pt

Amende : 30 euros



**DOMONT FC**

SENIORS D4 Poule A

Match n° 54610557

FOSSES UF/DOMONT FC du 15/02/2026

FOSSES UF : 5 buts 3pts**DOMONT FC : 0 but -1pt****Amende : 30 euros****AUVERS ENNERY FC**

U16 D4

Match n° 54849428

COURDIMANCHE AS/AUVERS ENNERY FC du 15/02/2026

COURDIMANCHE AS : 5 buts 3pts**AUVERS ENNERY FC : 0 but -1pt****Amende : 30 euros****EAUBONNE FOOT CSM**

U18 D3 Poule B

Match n° 54935544

CHAMPAGNE SFC/EAUBONNE FOOT CSM du 15/02/2026

CHAMPAGNE SFC : 5 buts 3pts**EAUBONNE FOOT CSM : 0 but -1pt****Amende : 30 euros****EZANVILLE ECOUEN US**

U18 D3 Poule A

Match n° 54792513

OSNY FC/EZANVILLE ECOUEN US du 15/02/2026

OSNY FC : 5 buts 3pts**EZANVILLE ECOUEN US : 0 but -1pt****Amende : 30 euros****FOSSES UF**

U14 D5 Poule A

Match n° 54425978

HERBLAY ES/FOSSES UF du 14/02/2026

HERBLAY ES : 5 buts 3pts**FOSSES UF : 0 but -1pt****Amende : 30 euros****ENT.SANNOIS ST GRATIEN**

ANCIENS D3 Poule A

Match n° 53672871

BEAUCHAMP AS/ENT.SANNOIS ST GRATIEN du 15/02/2026

BEAUCHAMP AS : 5 buts 3pts**ENT.SANNOIS ST GRATIEN : 0 but -1pt****Amende : 30 euros**



2EME FORFAIT AVEC AMENDE

MACCABI SARCELLES

CDM D1

Match n° 54135082

PUISEUX LOUVRES FC/MACCABI SARCELLES du 15/02/2026

PUISEUX LOUVRES FC : 5 buts 3pts

MACCABI SARCELLES : 0 but -1pt

Amende : 35 euros

3EME FORFAIT INDUISANT LE FORFAIT GENERAL

EZANVILLE ECOUEN US

U18 D3 Poule A

Match n° 54792513

OSNY FC/EZANVILLE ECOUEN US du 15/02/2026

OSNY FC : 5 buts 3pts

EZANVILLE ECOUEN US : 0 but -1pt

Amende : 45 euros

FORFAIT GENERAL

EZANVILLE ECOUEN US

U18 D3 Poule A

MATCH PERDU PAR PENALITE

BEZONS USO

SENIORS D1

Match n° 54551971

VAUREAL FCM/BEZONS USO du 15/02/2026

VAUREAL FCM : 2 buts 3pts

BEZONS USO : 0 but -1pt

Motif : Match arrêté à la suite d'un manque de joueur de BEZONS USO

Art.40.1 du RS

40.1 – La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée. L'équipe gagnante bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie, sauf dans le cadre des réclamations d'après match, où le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. La perte d'un match par pénalité est prononcée dans les cas suivants :

- Équipe incomplète en cours de partie.





NEUVILLE AS

U16 D3 Poule B

Match n° 53523086

NEUVILLE AS/FRANCONVILLE FC du 15/02/2026

NEUVILLE AS : 0 but -1pt

FRANCONVILLE FC : 2 buts 3pts

Motif : Match arrêté à la suite d'un manque de joueur de NEUVILLE AS

Art.40.1 du RS

40.1 – La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée. L'équipe gagnante bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie, sauf dans le cadre des réclamations d'après match, où le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. La perte d'un match par pénalité est prononcée dans les cas suivants :

- Équipe incomplète en cours de partie.

FEUILLES DE MATCHS IRREGULIERES

VILLIERS LE BEL FC

U14 D4 Poule A

Match n° 53521207

VILLIERS LE BEL FC/MONTMAGNYFC du 14/02/2026

Manque : nom des 2 clubs

Amende : 10 euros

Secrétaire de Séance
Mme BAUDRY

Président de Séance
M. PODAN MAVOUNZY





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 16 FEVRIER 2026

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)
M Doucara – M Le Nagard – M Joseph – M Rabia – M Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusée : Mme Bastos

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

BEAUCHAMP AS : Mail du 16 02 26

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur match n° 55396467 – critérium U13 – série 2 poule G à VILLIERS FC du 21/02/26

BELLOYS ST MARTIN ASC : Mail du 16 02 26

Pris note de l'absence de tablette et feuille de match papier sur la rencontre de critérium U12 à VILLIERS FC le 14/02/26

BRUYERES BERNES USM : Mail du 12 02 26

Pris note de la fermeture de vos installations par arrêté municipal

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 13 02 26

Pris note de la fermeture de vos installations par arrêté municipal

ERMONT ACF : Mail du 16 02 26

Pris note du forfait avisé de votre club sur centre du plateau U6/U7 à PIERRELAYE FC du 21/02/26

EZANVILLE US : Mail du 17 02 26

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur match n° 55375408 - critérium U11 série 1 poule A à SURVILLIERS AVENIR du 21/02/26

FONTENAY FC : Mail du 12 02 26

Pris note de la fermeture de vos installations par arrêté municipal

FRETTOISE ES : Mail du 14 02 26

Pris note du 1^{er} forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 2 sur match n° 55397311 - critérium U12 série 2 poule B à ARNOUVILLE FAS le 14/02



**GARGES FCM : Mail du 14 02 26**

Pris note de votre demande de modification d'horaire des rencontres de critérium U12 Avenir à domicile à 11h30. La commission transmet au secrétariat pour correction dans le calendrier

GONESSE RC : Mail du 16 02 26

Pris note de votre candidature pour l'accueil de la JND de Juin 2026.

MONTMORENCY FC : Mail du 13 02 26

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres de critérium U12 du 14/02/26 vs GARGES FCM.

NEUVILLE AS : Mail du 06 02 26

Pris note de votre remarque concernant la rencontre de critérium U11 à SARCELLES AAS du 31/01/26. Après vérification la commission annule le forfait de votre équipe.

ROISSY US : Mail du 10 02 26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6+U7 du 21/02/26

ROISSY US : Mail du 07 02 26

Pris note de votre interrogation concernant la Coupe du Comité U12.

ST LEU FC : Mail du 16 02 26

Pris note de votre demande de modification des horaires des rencontres de critères :

- U12 série 2 vs MONTIGNY FC à 12h00 au lieu de 13h30
- U13 série 2 vs PUISEUX LOUVRES FC 13h30 au lieu de 15h00

ST PRIX ES : Mail du 16 02 26

Pris note du rapport du responsable du centre du Challenge U10 du 14/02/26.

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 16 02 26

Pris note de votre demande de modification du résultat du match U12 à MERY MERIEL FC du 14/02/26

AUDITION EN DISTANCIEL**Rencontre de critérium U11 – série 2 poule A du 07/02/26**

Pour le club de **ARGENTEUIL RC**

- Mr Yacin DUJARDIN – Responsable Administratif

Pour le club de **MENUCOURT AS**

- Mr Steve HAAS – Educateur de l'Équipe 1

Après auditions des personnes présentes, la commission rappelle les conseils d'usage :

- Ne peuvent participer à une rencontre de critérium que les joueurs inscrits sur la FMI
- La rencontre doit avoir la durée réglementaire en fonction de la catégorie
- Le club doit impérativement transmettre en temps et en heure, les informations reçues adverses aux éducateurs concernés notamment en cas de forfait des équipes





RAPPEL

Les forfaits annoncés via la messagerie officielle des clubs le jeudi midi au plus tard seront considérés comme « Forfait Avisé ». Tous ceux qui arriveraient au secrétariat du DVOF après cette date seront enregistrés comme « Forfait Non Avisé » et donc amendés.

Tous les mails envoyés directement aux clubs adverses sans mettre le DVOF en copie seront pris en compte comme « Forfaits Non Avisés et donc amendés également ».

Toutes les demandes de report de matchs ou modifications d'horaires ponctuelles doivent être effectuées uniquement via FOOTCLUB. La commission ne traite que les reports de matchs dus à la fermeture des installations par arrêté municipal ou les modifications d'horaires pour la saison.

RAPPEL POUR FMI

La commission rappelle à tous les clubs de bien attribuer les identifiants à chaque éducateur en charge des équipes U10 à U13 pour permettre l'utilisation correcte de la FMI.

Ainsi tous les désagréments du samedi pour rédiger la FMI avant le début du match ne seront plus d'actualité. Il est également obligatoire pour les clubs recevant d'avoir des feuilles de match papier à disposition si un problème de tablette intervenait à la dernière minute. La feuille de match doit être complétée avant le début des rencontres.

Aucune rencontre de critérium ne doit commencer si la FMI n'a pas été effectuée auparavant ou une feuille de match papier rédigée.

1^{er} APPEL FEUILLES DE CENTRES

CHALLENGE U10

Conformément à l'article 6 du Règlement des Challenges U10 & U11, la commission rappelle que toutes les équipes présentes qui n'enverront pas leur feuille de présence et de jonglerie, seront disqualifiées.

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs présents, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de présence et/ou jonglerie non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026.

Centre 2 à ARGENTEUIL FC
Centre 5 à ECOUEN FC
Centre 13 à PONTOISIENNE JS
Centre 15 à SARCELLES AAS
Centre 16 à ARNOUVILLE FAS

CHALLENGE U11

Conformément à l'article 6 du Règlement des Challenges U10 & U11, la commission rappelle que toutes les équipes présentes qui n'enverront pas leur feuille de présence et de jonglerie, seront disqualifiées.

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs présents, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de présence et/ou jonglerie non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026.





Centre 1 à ERMONT ACF
Centre 7 à EAUBNNE CSM
Centre 9 à ST BRICE FC
Centre 10 à IERRELEAYE FC
Centre 12 à SOISY AM FC

La commission demande aux clubs d'envoyer tous les documents par mail au Secrétariat du DVOF très rapidement.

1^{er} APPEL FEUILLES DE PLATEAUX

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

PLATEAU U9 du 24/01/2026

MONTMAGNY FC : 1^{er} appel de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à MONTMAGNY FC du 24/01/26

SURVILLIERS AVENIR : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à MONTMAGNY FC du 24/01/26

PLATEAU U6/U7 du 31/01/2026

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à VILLIERS FC du 23/01/26

BELLOY ST MARTIN ASC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à BRUYERES BERNES USM du 31/01/26

2^{ème} APPEL FEUILLES DE PLATEAUX

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

PLATEAU U8 du 24/01/2026

COURDIMANCHE AS : 2^{ème} appel de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U8 à COURDIMANCHE AS du 24/01/26

PLATEAU U9 du 24/01/2026

DEUIL ENGHEN FC : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à ECOUEN FC du 24/01/26

PERSAN US : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à ADAMOIS OL du 24/01/26





ST OUEN AS : 2^{ème} appel de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à ST OUEN AS du 24/01/26

MARCOUVILLE CITY CPA : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs sur centre du plateau U9 à OSNY FC du 24/01/26

1^{er} APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

CRITERIUM U12 AVENIR

GONESSE RC 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55384534 - critérium U12 Avenir Poule B vs MONTMAGNY FC 21 le 14/02/26

CRITERIUM U12

HERBLAY ES 23 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 553987535 - critérium U12 série 2 Poule F vs OSNY FC 23 le 14/02/26

MONTMORENCY FC 21 & 22 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 553987563 & 44397591 - critérium U12 série 2 Poules G & H vs GARGES FCM 22 & 23 le 14/02/26

VILLIERS FC 22 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55397618 - critérium U12 série 2 Poule I vs BELLOY ST MARTIN ASC 21 le 14/02/26

CRITERIUM U13

ARGENTEUIL FC 3 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55395257 - critérium U13 série 1 Poule A vs VALLEE SU SAUSSERON 1 le 14/02/26

PARMAIN AC 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55395463 - critérium U13 série 1 Poule D vs CHAMPAGNE SFC 1 le 14/02/26

BELLOY ST MARTIN ASC 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55395543 - critérium U13 série 1 Poule E vs SARCELLES AAS 4 le 14/02/26

ARGENTEUIL FC 1 & 2 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 55396697 & n° 55396725 - critérium U13 série 2 Poules C & D vs VAUREAL FCM 1 & 2 le 14/02/26

PUISEUX LOUVRES FC 2 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55396519 - critérium U13 série 2 Poule H vs COSMO TAVERNY 2 le 14/02/26

2^{ème} APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026





CRITERIUM U10

ADAMOIS OL 22 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55360584 - critérium U10 – série 2 Poule D vs ARGENTEUIL FC 23 le 07/02/26

ARGENTEUIL FC 24 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55360715 - critérium U10 – série 2 Poule G vs PUISEUX LOUVRES FC 21 le 07/02/26

VILLIERS FC 22 – 23 & 24 : 2^{ème} appel des feuilles de match n° 55376012 – 55376074 & 55376119 - critérium U10 série 3 Poules A – B & C vs PERSAN US 21 – 22 & 23 le 07/02/26

CRITERIUM U11 AVENIR

ST BRICE FC 1 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55393242 - critérium U11 Avenir Poule A vs ENTENTE SSG 1 le 07/02/26

CRITERIUM U11

ADAMOIS OL 1 & 2 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 55379001 & 55379135 - critérium U11 série 2 Poules C & D vs ARGENTEUIL FC 2 & 3 le 07/02/26

INFORMATION IMPORTANTE

En lien avec la commission Foot Animation, le comité directeur a décidé que le District participerait aux frais des clubs pour l'achat des goûters offerts aux enfants à hauteur de 0,50€ par enfant présent sur présentation de la facture. Le montant du remboursement ne pourra cependant pas dépasser le montant de la facture d'achat.

A titre expérimental, cette décision s'appliquera cette saison uniquement pour les plateaux U6/U7. La commission vous communique ci-dessous les conditions d'application.

- ◆ Le club visiteur doit impérativement remettre sa feuille de présence en arrivant sur le plateau au Responsable du centre
- ◆ Le club recevant collecte toutes les feuilles de présence, complète la feuille récapitulative du plateau (modèle envoyé sur la messagerie officielle des clubs) en indiquant le nombre exact de joueurs, le nombre d'équipes et de clubs présents.
- ◆ Le club recevant dépose toutes ces feuilles dans FAL au plus tard le 9^{ème} jour qui suit le plateau
Exemple : si le plateau se tient le samedi 21 septembre, le club recevant devra déposer toutes les feuilles dans FAL au plus tard le lundi 29 septembre à 16 heures (avant la tenue de la séance de la commission).
- ◆ Le club recevant doit envoyer via la messagerie officielle du club, la facture d'achat des goûters au cours de la semaine suivant le plateau. Si celle-ci concerne les achats pour plusieurs plateaux la commission ne retiendra que la partie concernant le plateau U6/U7.
- ◆ La commission établira pour chaque club la fiche de remboursement à effectuer en fonction des documents reçus à la date limite, du nombre d'enfants présents et de la facture.
- ◆ Un état sera transmis à la comptabilité pour le remboursement sur le compte club le 15/12 – le 15/03 et le 15/06





- ♦ La commission ne pourra accepter aucune dérogation
- ♦ Un premier bilan sera fait début janvier et un autre en fin de saison. Cette décision pourrait être étendue aux plateaux U8 & U9 la saison prochaine

ATTENTION !! LE DEPÔT DES FEUILLES DANS FAL ET L'ENVOI DE LA FACTURE DANS LES DELAIS EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR LA PARTICIPATION FINANCIERE. TOUTES FEUILLES OU FACTURES HORS DELAIS NE POURRONT ÊTRE PRISES EN COMPT

REMBOURSEMENT DES GOÛTERS

La commission communique ci-dessous la liste des clubs ayant demandé le remboursement partiel des goûters sur les plateaux U6/U7 :

Remboursement sur Compte Club au 31/12/25

PLATEAU DU 11/10/2025		PLATEAU DU 08/11/2025
MENUCOURT AS MONTMAGNY FC FRANCONVILLE FC		MENUCOURT AS MONTMAGNY FC ENTENTE SSG THILLAY ESM

Remboursement sur Compte Club au 15/03/26

PLATEAU DU 06/12/2025		PLATEAU DU 17/01/2026		PLATEAU DU 31/01/2026
ARGENTEUIL RC		MONTIGNY FC FRANCONVILLE FC BELLOY ST MARTIN ASC		BEZONS USO ST OUEN AS ENTENTE SSG BELLOY ST MARTIN ASC BOUFFEMONT ACF

AMENDES

MARCOUVILLE CITY CPA 21 & 22 : Non réception des feuilles de matchs n° 55360710 & 55359129 - critérium U10 – série 2 Poules G & I vs ARGENTEUIL FC 24 & 25 le 31/01/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

Amende : 52€ x 2 = 104€

GONESSE RC 23 : Non réception de la feuille de match n° 55376115 - critérium U10 – série 3 Poule C vs ENTENTE SSG 24 le 31/01/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

Amende : 52€

MONTMAGNY FC 1 : Non réception de la feuille de match n° 55393241 - critérium U11 Avenir – Poule A vs ST BRICE FC 1 le 31/01/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

Amende : 52€





MONTMORENCY FC 1 & 2 : Non réception des feuilles de matchs n° 55378771 & 55378937 - critérium U11 – série 2 Poules A & B vs ARGENTEUIL RC 2 & 3 le 31/01/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

Amende : 52€ x 2 = 104€

MARCOUVILLE CITY CPA 1 & 2 : Non réception des feuilles de matchs n° 55379644 & 55379689- critérium U11 – série 2 Poules G & H vs ARGENTEUIL FC 4 & 5 le 31/01/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

Amende : 52€ x 2 = 104€

ST LEU FC 2 & 3 : Non réception des feuilles de matchs n° 55382131 & 55382159 - critérium U11 – série 3 Poules A & B vs MONTMAGNY FC 2 & 3 le 31/01/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

Amende : 52€ x 2 = 104€

SOISY AM FC 23 & 24 : Non réception des feuilles de matchs n° 55397617 & 55397645 - critérium U12 – série 2 Poules I & J vs VILLIERS FC 22 & 22 le 31/01/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

Amende : 52€ x 2 = 104€

GOUSSAINVILLE FC 21 : Non réception de la feuille de match n° 55397671 - critérium U12 – série 3 Poules A vs AJED 21 le 31/01/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

Amende : 52€

VILLIERS FC 21 : Non réception de la feuille de match n° 55384531- critérium U12 Avenir – Poule B vs FRANCONVILLE FC 22 le 31/01/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

Amende : 52€

FRANCONVILLE FC 21 : Non réception de la feuille de match n° 55384528 - critérium U12 Avenir Poule B vs GONESSE RC 21 le 24/01/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

Amende : 52€

ENTENTE SSG : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 4 sur match n° 55395256 – critérium U13 série 1 poule A à GAFEPB le 14/02/26

Amende : 15€

ENTENTE SSG : 2^{ème} Forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 553984729 – critérium U13 Avenir poule A à ST LEU FC le 14/02/26

Amende : 25€

FRETTOISE ES : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 21 sur match n° 55397311 – critérium U12 série 2 poule A à ARNOUVILLE FAS le 14/02/26

Amende : 15€

MAGNY FC : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 22 sur match n° 55397424 – critérium U12 série 2 poule B à ENTENTE SSG le 14/02/26

Amende : 15€

MAGNY FC : 2^{ème} Forfait non avisé de votre équipe 21 sur match n° 55397396 – critérium U12 série 2 poule 2 à ENTENTE SSG le 14/02/26

Amende : 25€





GOUSSAINVILLE FC : Feuille irrégulière du match n° 55397727 - critérium U12 série 3 poule C vs AJED 23 du 14/02/26 (manque n° match, catégorie, nom des clubs présents, FM Ligue Méditerranée)

Amende : 10€

VILLIERS FC : Feuille irrégulière du match n° 55377100 - critérium U10 Avenir poule A vs ECOUEN 21 du 14/02/26 (manque n° match,)

Amende : 10€

CORMEILLAIS ACS : Feuille irrégulière du match n° 55379512 - critérium U11 Série 2 poule E vs VEXIN AS 1 du 31/01/26 (manque n° match, série & poule)

Amende : 10€

CORMEILLAIS ACS : Feuille irrégulière du match n° 55395460 - critérium U13 Série 1 poule D vs MAGNY FC 21 du 31/01/26 (manque n° match, série & poule)

Amende : 10€

ANNULATION D'AMENDES

ETOILE SPORTIVE VO : Inscription joueurs non licenciés sur feuille de présence U8 – centre du plateau à GARGES FCM le 18/10/25

Amende : 13 x 120€ = 1.560€

APPEL A CANDIDATURE

La commission est à la recherche de clubs qui souhaiteraient recevoir les différentes manifestations départementales suivantes :

Festival Foot U13 Samedi 28 Mars 2026 sur les installations de ST BRICE FC

Challenge U10 & U11 Samedi 30 Mai 2026

Coupe du Comité U12 Vendredi 8 Mai 2026

JND Samedi 13 Juin 2026 (2 sessions matin & après-midi)

PROCHAINE REUNION LUNDI 23 FEVRIER 2026





COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION SECTION FÉMININE

RÉUNION DU 17 février 2026

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les mardis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non utilisation de la FMi à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou d'après match »

RASSEMBLEMENTS U7F et PLATEAUX U9F et FESTIVAL U9F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

PLATEAU 1 :	11 octobre 2025 –U9F – GONESSE RC
RASSEMBLEMENT 1 :	08 novembre 2025 – U7F – BEAUMONT-MOURS
PLATEAU 2 :	15 novembre 2025 –U9F – FOSSES FU
FESTIVAL U9F :	Futsal le 06 décembre 2025 (sur inscription supplémentaire)
RASSEMBLEMENT 2 :	13 décembre 2025 – U7F-TAVERNY COSMO
RASSEMBLEMENT 3 :	10 janvier 2026 – U7F – FIVE (annulé)
PLATEAU 4 :	17 janvier 2026 – U9F – Ent BEAUMONT-MOURS
RASSEMBLEMENT 4 :	24 janvier 2026 – U7F - Five
PLATEAU 5 :	31 janvier 2026- U9F – FRANCONVILLE FC
FESTIVAL U9F :	Five le 07 février 2026 (sur inscription supplémentaire)
PLATEAU 3 :	14 février 2026 –U9F – AJED – en salle à St Prix
PLATEAU 6 :	28 mars 2026- U9F
FESTIVAL U9F :	Extérieur le 04 avril 2026 (sur inscription supplémentaire)
RASSEMBLEMENT 6 :	11 avril 2026 – U7F
FESTIVAL U9F :	Beach soccer le 23 mai 2026 (sur inscription supplémentaire)





RASSEMBLEMENT 7 : 30 mai 2026 – U7F

INFORMATIONS

RAS

COURRIERS DES CLUBS

RAS

FESTIVAL U9F

Prochaines rencontres en extérieure le 04 avril 2026

MODIFICATIONS – HORAIRES - LIEUX

RAS

RENCONTRES REPORTEES

21/03/26**BOUFFEMONT ACF 1****U11F poule A****Footclub du 12/02/26**

Journée 2, Match 55374480 du 14/02/2026 se déplace à GONESSE RC 1

Nouvelle date : 21/03/26**Motif :** Absence des joueuses de Bouffemont ACF présent sur un événement communal.

Accord des 2 clubs et de la commission

CERGY-PONTOISE FC 2**U11F poule C****Mail du 26/01/26**

Journée 1, Match 55383410 du 31/01/2026 reçoit TAVERNY COSMO 1

Nouvelle date : 21/03/26**Motif :** Absence des joueuses à la date du 07/02/26

Accord des 2 clubs et de la commission

28/03/26**VAFF/GROSLAY 1****U13F poule C****Footclub du 20/01/26**

Journée 1, Match 55383642 du 24/01/2026 se déplace à FONTENAY EN PARISIS 1

Nouvelle date : 28/03/26**Motif :** Absence des éducateurs de VAFF sur un événement en province

Accord des 2 clubs et de la commission

16/05/26**FRANCONVILLE FC 1****U11F poule A****Footclub du 16/01/26**

Journée 5, Match 55374489 du 23/05/2026 reçoit SARCELLES AAS 1





Nouvelle date : **16/05/26**

Motif : Manifestation de rugby sur les installations de Franconville

Accord des 2 clubs et de la commission

1^{er} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE

RAS

2^{ème} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE

RAS

APPEL JUSTIFICATIF DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE JOUES AVANT FORFAIT AVISE

RAS

FORFAITS AVISES

RAS

FORFAITS

RAS

AMENDES

RAS

DEMI-FINALE CHALLENGE U11F

Le tirage a eu lieu le 12/01/26 par les membres de la commission

L'ensemble des informations, heures, clubs centres, adresses et le règlement sont transmis à l'ensemble des clubs.

RAPPEL DE PROCEDURES

- Vérification des licences avant le début de la jonglerie
- Début de la jonglerie 9h30
- Jonglerie en contradictoire conseillée (aucunes jongleries validées après le début du 1^{er} match)
- Début des rencontres 10h
- Le club centre est responsable de l'envoi de la totalité des documents

PAS DE REPORT DE RENCONTRES – Si terrain indisponible, les rencontres doivent avoir lieux chez un autre club du groupe.

Demi-finale le **21 mars 2026** organisé par le premier club cité de chaque centre

CENTRE 1 :

Stade Gilles Degenève, Av du président Wilson , Beaumont/Oise

- 1) Ent BEAUMONT-MOURS 1 Club recevant
- 2) SARCELLES AAS 1
- 3) ENT SSG-SOISY 1





CENTRE 2 :

Stade des Beauregards, 130 route de Pierrelaye, Herblay

- 1) **HERBLAY ES 1** Club recevant
- 2) **AJED 1**
- 3) **CERGY-PONTOISE FC 1**

CENTRE 3 :

Stade Jean Brestel, rue Jean Brestel, Méry / Oise

- 1) **ENT MERY-MERIEL FC 1** Club recevant
- 2) **MONTMORENCY FC 1**
- 3) **FRANCONVILLE FC 1**

CENTRE 4 :

Stade Auguste Renoir, rue du syndicat, Ermont

- 1) **ERMONT AMS 1** Club recevant
- 2) **ST OUEN L'AUMONE AS 1**
- 3) **GONESSE RC 1**

RESULTATS DEMI-FINALE FESTIVAL U13F

Pas de résultats pour l'instant

CENTRE 1 :

- 1) **Ent ARGENTEUILLAISE 1**
- 2) **ERMONT AMS 1**
- 3) **BOUFFEMONT AC 1**
- 4) **ERMONT AMS 2**

CENTRE 2 :

- 1) **TAVERNY COSMO 1**
- 2) **SARCELLES AAS 1**
- 3) **SARCELLES AAS 2**
- 4) **ST BRICE FC 1**

CENTRE 3 :

- 1) **CERGY-PONTOISE FC 2**
- 2) **ESSG/SOISY 1**
- 3) **FRANCONVILLE FC 1**
- 4) **VAFF-GROSLAY 1**

CENTRE 4 :

- 1) **ST PRIX ES 1**
- 2) **GONESSE RC 1**
- 3) **ENT BEAUMONT-MOURS 1**





COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 17 FEVRIER 2026

Présents : MM. Plassart – Lacour.

TRES TRES URGENT

FMI – MODIFICATIONS

Vous devez dès à présent **installer** la version 5.0.14 sur toutes les tablettes.

Vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet (Chrome ou Safari) en tapant

fmi-core.fff.fr

La version FMI 3.9.0.0 ne fonctionne plus.

Pour **préparer toutes vos rencontres**, connectez-vous au site via votre navigateur en tapant :

fmi-core-compo.fff.fr

Bonne saison à vous !

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH





La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la Commission FMI.

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES- VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

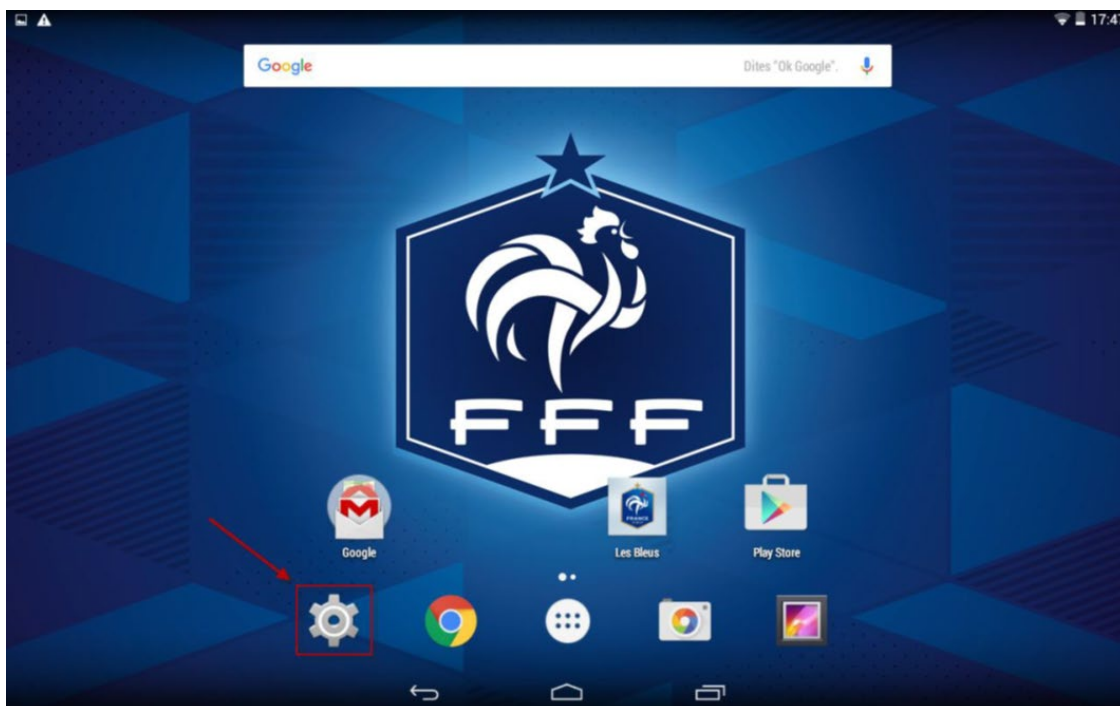
1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

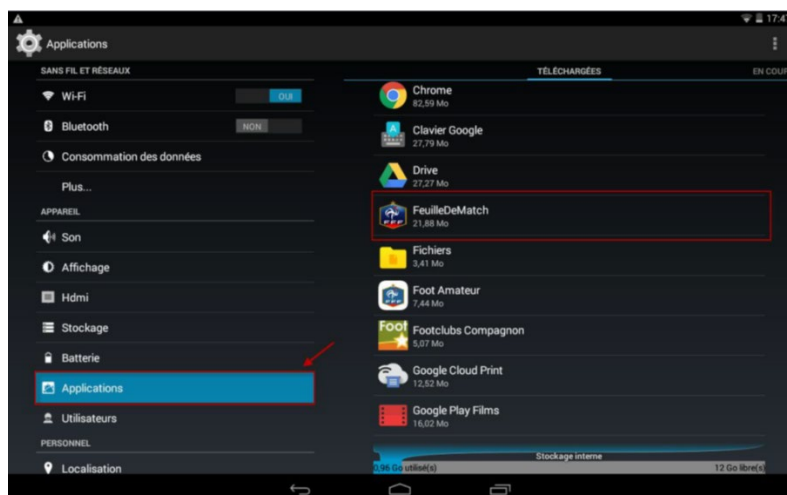
3-Fermer l'application

 Allez dans paramètres de la tablette.

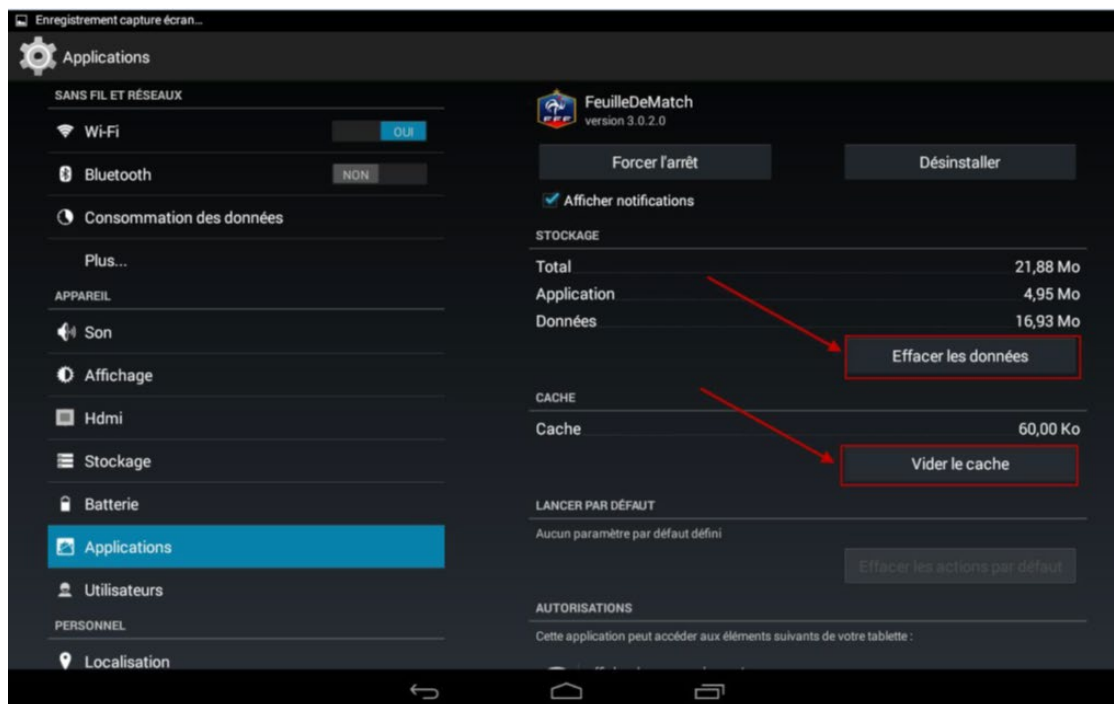




☞ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



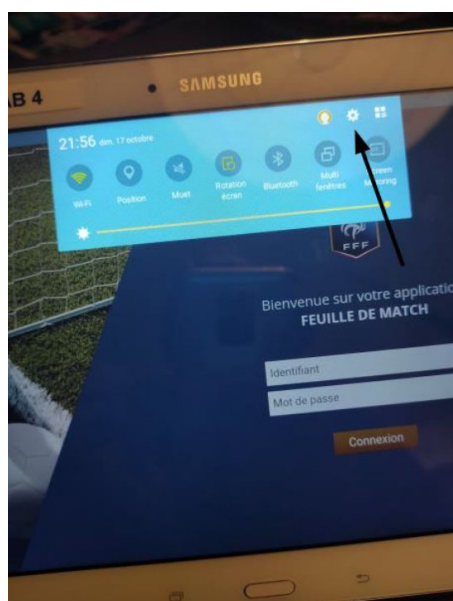
☞ Effacer les données et vider le cache



🔗 Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

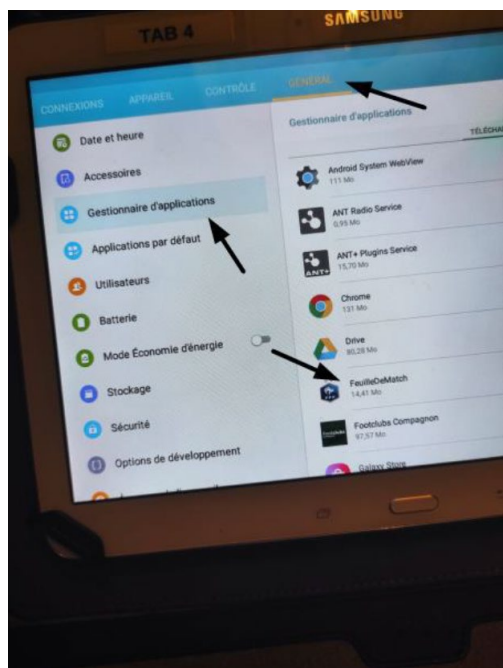
AUTRES TABLETTES

🔗 Allez dans paramètres de la tablette.

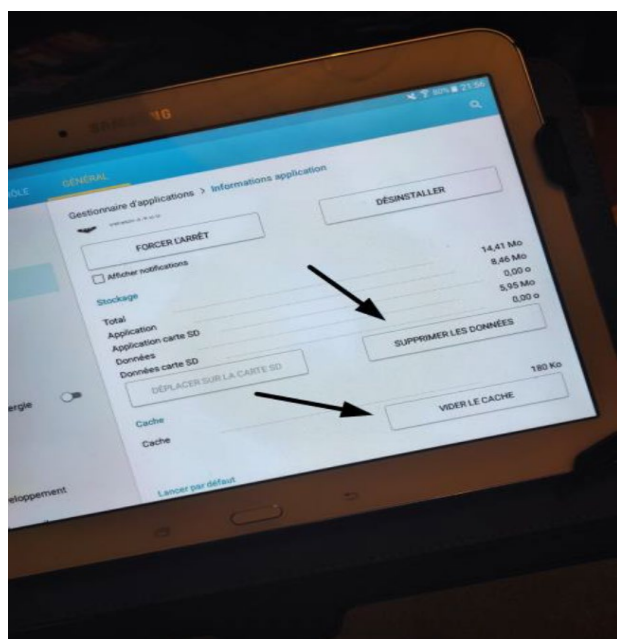


🔗 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match





🔗 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes.

RÈGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fffr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>





COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 17 FEVRIER 2026

Présent(e)s : Mme I. Cyprien - Mrs. C. Maillet - JM. Lutz - JF. Budet

Absents excusé(e)s : Mme S. Lutz

Assiste :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.



**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 16 coupes hors Coupes Futsal, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION**HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14)	15H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Sénior(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à **amende forfaitaire de 52€** après second appel resté sans réponse.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.





RETOUR DES TROPHEES

La Commission rappelle auprès de l'ensemble des clubs lauréats de la saison dernière, que la restitution des trophées doit être effectuée au plus tard **le 17 mars 2026**.

Tout retard sera sanctionné **d'une amende de 50€** conformément à l'annexe 2 de l'Annexe Financière 2025 - 2026

DESIGNATION DES CLUBS ORGANISATEURS DES FINALES DES COUPES
DU VAL-D'OISE

La Commission remercie tous les clubs qui se sont portés candidats.

Toutes les demandes ont été étudiées avec soin et impartialité. Les choix finaux reviennent au Comité de Direction du DVOF. Les délibérations ont eu lieu le 13/02/2026.

Les finales de Coupe du Val-D'Oise - Crédit Mutuel - se dérouleront sur les installations du club de **SOISY ANDILLY MARGENC. FC, STADE ALBERT SCHWEITZER - 40 RUE D'ANDILLY - 95230 - SOISY SOUS MONTMORENCY** le Samedi 6 Juin 2026 et le Dimanche 7 Juin 2026

Les finales de Coupe du Comité se dérouleront sur les installations du club de **ENT. SANNOIS SAINT GRATIEN, PARC DES SPORTS MICHEL HIDALGO - 2 BOULEVARD DE L'ENTENTE - 95210 - SAINT GRATIEN** le dimanche 31 mai 2026

Secrétaire de séance : JF. Budet

Prochaine commission : 24/02/2026.





COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 17 FEVRIER 2026

Présents : MM. Plassart – Febvay – Lacour – Da Mata – Gomes.

ATTENTION

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

[Article 3.4](#)

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

Réponse à un club :

Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.





Ville de PONTOISE : NNI 955000201

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a contacté la municipalité pour assurer la sécurité du passage du terrain aux vestiaires lors des matches (Terrain LOUSTAUD, rue LAVOISIER). Un arrêté municipal a été édité le 12 septembre 2025 et devra être appliqué par les clubs recevants.

Ville de ARGENTEUIL: NNI 950180401

M. LACOUR de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le jeudi 12 février 2026 à 19h30, au Stade Alain MIMOUN, Bd Héloïse, pour classement de l'éclairage.

Ville de AUVERS SUR OISE: NNI 950390102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le mardi 24 février 2026 à 14h00, au Stade Stéphane DIAGANA, rue Roger TAGLIANA, pour classement de l'installation.

La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.



STATUTS ET RÈGLEMENTS

NON UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

RÉUNION DU 16 FEVRIER 2026 - 14h00

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La fiche anomalie FMI est obligatoire pour la prise en compte du dossier et dans les 48h après la rencontre. La fiche se trouve sur le site du district dans l'onglet documents puis FMI.

RAPPEL DU R.S. du D.V.O.F. Saison 2025 - 2026

44.4 –

Non utilisation de la Feuille de match Informatisée (FMI)

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation : amende fixée dans *l'Annexe Financière du DVOF*.
- Pour toutes les non-utilisations suivantes, match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

CHAMPIONNAT

U14 D2 / Unique / Poule A
Journée du 14 FEVRIER 2026

Cergy Pontoise Fc 23	Ermont A.S. 22	Cergy Pontoise Fc 23 responsable
----------------------	----------------	---

Cergy Pontoise Fc 23: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.



U14 D3 / Unique / Poule C

Journée du 14 FEVRIER 2026

Bezons U. Sec. Om. 22	Persan U.S. 22	Bezons U. Sec. Om. 22 responsable
-----------------------	----------------	--

Bezons U. Sec. Om. 22 : **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U14 D4 / Unique / Poule A

Journée du 14 FEVRIER 2026

St Brice F.C. 24	Cormeillais A.C.S. 23	St Brice F.C. 24 responsable
------------------	-----------------------	-------------------------------------

St Brice F.C. 24: **MATCH PERDU**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U14 D4 / Unique / Poule A

Journée du 14 FEVRIER 2026

Neuville S/ Oise As 21	Ecouen Fc 23	Neuville S/ Oise As 21 responsable
------------------------	--------------	---

Neuville S/ Oise As 21: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U14 D5 / Unique / Poule B

Journée du 14 FEVRIER 2026

Montmorency Fc 22	Csm Eaubonne Foot 22	Montmorency Fc 22 responsable
-------------------	----------------------	--------------------------------------

Montmorency Fc 22: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

Seniors Départemental 2 / Unique / Poule B

Journée du 15 FEVRIER 2026

Gonesse Rc 2	Goussainville Fc 2	Gonesse Rc 2 responsable
--------------	--------------------	---------------------------------

Gonesse Rc 2: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.



Anciens D4 / Unique / Poule Unique

Journée du 15 FEVRIER 2026

Garges Fcm 31	Beauchamp A.S. 33	Garges Fcm 31 responsable
---------------	-------------------	---------------------------

Garges Fcm 31: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 16 FÉVRIER 2026

Présents : MM. Le Nagard (Président) – Crier - Duclos

Assiste : M Renault (Cda)

Excusé : M Bœuf-Monteiro

Absent : M Konté (Comité).

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

[ART 20.3](#) : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).



**COURRIERS CLUBS**

Montigny Lvdb : Mail du 10-02-26

Pris note de l'indisponibilité du gymnase Cosec le samedi 14-02-26 (attestation mairie jointe)
Proposition pour jouer la rencontre contre Montmagny Asfs 2 au gymnase Carlier à 18H15.
Accord de la commission.

Ermont Ams : Mail du 11-02-26

Pris note du forfait de vos équipes sur le plateau U10 du 08-02-26 à Sportifs de Garges.

Garges Djibson Asc : Mail du 11-02-26

Pris note du forfait de vos équipes sur le plateau U10 du 08-02-26 à Asf Argenteuil.

Garges Djibson Asc : Mail du 11-02-26

Demande d'information concernant la participation de joueurs U18 sur un match de la Coupe du Comité Futsal.
Information transmise par le secrétariat.

Avicenne Asc 2 : Mail du 12-02-26

Pris note de la modification de lieu et d'horaire pour la rencontre de Coupe du Comité contre MSF 2 :
Gymnase Nelson Mandéla le 14-02-26 à 20H00.
Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

Asf Argenteuil : Mails du 12-02-26

Pris note de l'indisponibilité du gymnase Pierre de Coubertin pour le plateau du 15-02-26 (attestation mairie jointe). La commission transfère le plateau à AFS Vauréal.

Afs Vauréal : Mail du 12-02-26

Proposition pour assurer le plateau U8 du 15-02 à la place d'Asf Argenteuil. Accord de la commission.

Montmagny Asfs : Mail du 12-02-26

Pris note du problème rencontré avec la FMI pour la rencontre de Senior D1 contre Bezons Fc du 09-02-26.
Pris note du score de la rencontre.

Persanaise Cfj : Mail du 13-02-26

Pris note du forfait avisé de votre équipe U12-2 pour la rencontre du 15-02-26 contre Marcouville City Cp 22.

Persanaise Cfj : Mail du 13-02-26

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 sur le plateau du 14-02 à Futsal Club VLB.

Futsal Club VLB : Mail du 13-02-26

Pris note de la modification de gymnase pour le plateau U8 du 14-02-26.

Garges Djibson Asc : Mail du 13-02-26

Pris note de votre demande pour avancer la rencontre de critérium U12 contre Asf Argenteuil au samedi 14-02.

Attainville Futsal : Mail du 13-02-26

Pris note des incidents durant la rencontre de Coupe du Comité du jeudi 12-02-26 à Eaubonne Csm.
La commission demande au secrétariat le transfert du dossier à la commission de discipline.

Montmagny Asfs : Mail du 14-02-26

Proposition de report de la rencontre de Coupe du Comité Futsal contre Montigny Lvdb le lundi 02-03-26 à Montmagny Asfs.

Demande hors délai, la commission futsal a validé la proposition de Montigny Lvdb pour le changement d'horaire et de gymnase le jeudi 12-02-26.

La commission futsal a fait application de l'art. 10.6 du RS du DVOF.





Combo Futsal : Mail du 15-02-26

Confirmation de l'horaire de la rencontre du 15-02-26 contre l'équipe d'Asf Argenteuil 21 en critérium U14.

Bezons Futsal Club : Mails du 16-02-26

Pris note de vos mails concernant la programmation du match Senior D1 contre Bezons SC le mardi 17-02-26.

Pris note du mail de l'adjoint aux sports spécifiant que la position de la municipalité n'a pas changé depuis le mois de novembre 2025 et que les rencontres entre les 2 clubs de Bezons ne peuvent avoir lieu sur les installations de la ville de Bezons. De ce fait la commission futsal reporte la rencontre n° 53534581 à une date ultérieure.

Mairie de Bezons : Mail du 17-02-26

Pris note du courrier du service des sports de la mairie de Bezons confirmant l'interdiction de la rencontre du mardi 17-02-26 entre Bezons Sc et Bezons Fc.

MATCHS REPORTÉS SANS DATE

SENIOR D1

En raison du refus de la municipalité de Bezons pour le déroulement des 2 rencontres opposant les équipes de Bezons Sc 1 et Bezons Fc 1 sur les installations de la commune de Bezons, la commission informe les 2 clubs qu'ils doivent proposer un gymnase en dehors de Bezons pour effectuer les 2 matchs aller et retour.

Les 2 clubs doivent fournir au DVOF l'accord écrit des municipalités mettant à disposition leur installation.

Les 2 matchs concernés sont :

Aller : Match n° 53534541 : Bezons Fc 1 / Bezons Sc 1

Retour : Match n° 53534581 : Bezons Sc 1 / Bezons Fc 1

La date limite pour le déroulement des rencontres est fixée au **dimanche 03 mai 2026**.

Passé cette date limite si les matchs n'ont pas eu lieu, les clubs recevant auront match perdu par forfait.

DEMANDE DE RÉSULTAT

SENIOR D1

Match n° 53534572 : Montmagny Asfs1 / Bezons Fc 1 du lundi 09-02-26

Suite problème FMI, la commission futsal demande aux 2 clubs de transmettre au DVOF le résultat de la rencontre et la liste des joueurs des 2 équipes ayant participé à la rencontre.

La commission Futsal demande aux arbitres de confirmer le résultat de la rencontre et de transmettre au DVOF les sanctions disciplinaires éventuelles.

CONFIRMATION DE RÉSULTAT

SENIOR D1

Retour réunion de la commission de discipline du 10-02-26

Match n° 53534554 : Montigny Lvdb 1 / Bezons Fc 1 du 13-12-28

Montigny Lvdb 1 : **0 But 0 Point**

Bezons Fc 1 : **7 Buts 3 Points**



**1^{er} APPEL FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT****CRITÉRIUM U12**

Match n° 55468819 : Cergy-Pontoise Fc 21 / Paris CDG 21 du samedi 14-02-26

Match n° 55468867 : Asf Argenteuil 21 / Sportifs de Garges 21 du dimanche 15-02-26

CRITÉRIUM U14

Match n° 55468115 : Marcouville City 21 / Afs Vauréal 21 du dimanche 15-02-26

**2^{ème} APPEL FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT ET INFORMATION DU
RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE****CRITÉRIUM U12**

Match n° 55468817 : Marcouville City Cp 21 / Attainville futsal C 21 du dimanche 08-02-26

Match n° 55468852 : Sportifs de Garges 21 / JC Académie 21 du dimanche 08-02-26

FORFAITS 1/8 DE FINALE COUPE COMITÉ

Match n° 55389144 : Montigny Lvdb 2 / Montmagny Asfs 2 du samedi 14-02-26

Lecture de la FMI. Lecture du rapport de l'arbitre officiel.

Absence de l'équipe de Montmagny Asfs 2.

Montigny Lvdb 2 : **5 Buts**

Montmagny Asfs 2 : **0 But**

Montmagny Asfs 2 : **Amende 115€**

L'équipe de Montigny Lvdb 2 qualifiée pour le prochain tour

Match n° 55389146 : Garges Djibson Asc 3 / Goussainville Fc 2 du dimanche 15-02-26

Lecture de la FMI. Absence de l'équipe de Goussainville Fc 2.

Garges Djibson Asc 3 : **5 Buts**

Goussainville Fc 2 : **0 But**

Goussainville Fc 2 : **Amende 115€**

L'équipe de Garges Djibson Asc 3 qualifiée pour le prochain tour

Match n° 55389149 : Bezons Fc 2 / Afs Vauréal 2 du dimanche 15-02-26

Lecture de la FMI. Absence de l'équipe de Afs Vauréal 2 2.

Bezons Fc 2 : **5 Buts**

Afs Vauréal 2 : **0 But**

Afs Vauréal 2 : **Amende 115€**

L'équipe de Bezons Fc 2 qualifiée pour le prochain tour

1^{er} FORFAIT AVISÉ**CRITÉRIUM U12**

Match n° 55468866 : Marcouville City CP 22 / Persanaise Cfj 22 du 15-02-26

Marcouville City 22 : **5 Buts**

Persanaise Cfj 22 : **0 But**





COUPE COMITÉ FUTSAL

TIRAGE 1/4 de FINALE

Les rencontres des ¼ de Finale auront lieu :

Semaine 10 du 02-03 au 08-03-26

La date limite pour jouer les rencontres est fixée au dimanche 08-03-26

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de 2 x 25 mn sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : 5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		ATTAINVILLE FUTSAL C 2	MONTIGNY LVDB 2	Samedi 07-03-26 à 17H30
2		BEZONS FUTSAL CLUB 2	ASF ARGENTEUIL 2	Dimanche 08-03-26 à 18H20
3		AVICENNE ASC 2	COMBO FUTSAL 2	Samedi 07-03-26 à 18H00
4		SPORTIFS DE GARGES 2	GARGES DJIBSON ASC 3	Samedi 07-03-26 à 15H00

Arbitrage

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE 1/4 de FINALE

Les rencontres des ¼ de Finale auront lieu :

Semaine 10 du 02-03 au 08-03-26

La date limite pour jouer les rencontres est fixée au dimanche 08-03-26

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de 2 x 25 mn sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : 5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		ASF ARGENTEUIL 1	GOUSSAINVILLE FC 1	Samedi 07-03-26 à 20H30
		ou	SPORTIFS DE GARGES 1	Samedi 07-03-26 à 20H30
2		ATTAINVILLE FUTSAL C 1	BEZONS FUTSAL CLUB 1	Samedi 07-03-26 à 20H30
3		MONTMAGNY ASFS 1	FOOT INDOOR LOISIR 1	Lundi 02-03-26 à 20H45
4		COMBO FUTSAL 1	AFS VAUREAL 1	Samedi 07-03-26 à 18H00



**Arbitrage**

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

PLATEAUX FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**

PLATEAUX FUTSAL U10

Plateau N°8 - Week-end des 14 et 15 Mars 2026			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 14 Mars 2026 (Coup d'envoi à 09h00)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	6	Attainville Futsal (1-2) Futsal Club VLB (1-2) Les Sportifs de Garges 1 Paris CDG 1
Samedi 14 Mars 2026 (Coup d'envoi à 09h30)			
Ermont Ams	Complexe Sportif Auguste Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont	6	Ermont Ams (1-2) Marcouville City CP (1-2) Persanaise Cfj (1-2)
Dimanche 15 Mars 2026 (Coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	5	Garges Djibson Asc 1 AsF Argenteuil (1-2) Génération Herblay (1-2)
Dimanche 15 Mars 2026 (Coup d'envoi à 12h30)			
Afs Vauréal	Gymnase des Toupets Avenue Louise Michelle 95480 Vauréal	5	Afs Vauréal (1-2) Avicenne Asc (1-2) Eragny Fc 1





PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°8 - Week-end des 21 et 22 Mars 2026			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 21 Mars 2026 (coup d'envoi à 09h30)			
Ermont Ams	Complexe Sportif Auguste Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont	8	Ermont Ams (1-2) Afs Vauréal (1-2) Asf Argenteuil 1 Garges Djibson Asc 1 Marcouville City Cp (1-2)
Dimanche 22 Mars 2026 (coup d'envoi à 09h30)			
Avicenne Asc	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	8	Avicenne Asc (1-2) Futsal Club VLB (1-2) Génération Herblay (1-2) Persanaise Cj (1-2)

1^{er} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX 08 des 14-02 et 15-02-26

Afs Vauréal : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U8 du 15-02-26.

1^{er} APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

PLATEAUX 08 des 14-02 et 15-02-26

Ermont Ams : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 14-02-26 à Futsal club VLB

Asf Argenteuil : 1^{er} appel feuille de présence de votre équipe sur le plateau U8 du 15-02-26 à Afs Vauréal.

Avicenne Asc : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 15-02-26 à Afs Vauréal.

Garges Djibson Asc : 1^{er} appel feuille de présence de votre équipe sur le plateau U8 du 15-02-26 à Afs Vauréal.

Génération Herblay : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 15-02-26 à Afs Vauréal.

2^{ème} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX 10 des 07-02 et 08-02-26

Asf Argenteuil : 2^{ème} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 08-02-26.

Sportifs de Garges : 2^{ème} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 08-02-26.





2^{ème} APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

PLATEAUX U8 des 31-01 et 01-02-26

Marcouville City CP : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 31-01-26 à Ermont Ams

PLATEAUX 10 des 07-02 et 08-02-26

Avicenne Asc : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 08-02-26 à Afs Vauréal.

ORGANISATION FINALES FUTSAL

FINALES CHALLENGES U12 – U14 et U16 FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales des Challenges U12 - U14 et U16 Futsal

Les clubs souhaitant accueillir les finales U12 - U14 et U16 Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 16 et 17 mai 2026 ou 30 et 31 mai 2026

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales Comité et CVO Futsal.

Les clubs souhaitant accueillir les finales Comité et CVO Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 24 et 25 mai 2026

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

RETOUR DES TROPHÉES FUTSAL

La commission Futsal demande aux clubs de bien vouloir ramener les Coupes Futsal au secrétariat du DVOF.

La date limite pour le retour des coupes au DVOF est fixée au **lundi 16 mars 2026**

Coupe du Val d'Oise Futsal : **Sportifs de Garges**
Coupe Comité Futsal : **My Sarcelles futsal**

A cette date la commission coupes appliquera les pénalités financières prévues.

Prochaine réunion : Lundi 09-03-26 à 18H30





COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

Audition mardi 17 février 2026

Magny en Vexin FC / US Montsoult Baillet

Séniors D4 /A - 30/11/2025

Appel du Club de l'USMB de la décision de la Commission des Compétitions du 06/01/2026 ayant décidé de donner le match référencé comme perdu par pénalité aux 2 équipes, pour non-envoi de la FM concernant le club accueil et non information concernant le club visiteur après 2 appels.

Présidente : Mme. Escroignard

Présents : MM Diaz, Garcia-Dantas, Moreira

Assiste : M. BARRAU

Le Comité,
Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,
Statuant en appel
Constate que la procédure est respectée,
Qu'il a été précisé que chaque personne a le droit de faire des déclarations, de répondre aux questions ou de se taire lors de cette audition.
Précise que la décision a été délibérée hors la présence des personnes auditionnées

CONVOCATIONS

Pour Magny en Vexin FC

Le responsable de l'équipe Eddy Coriolan

Pour US Montsoult Baillet

Le responsable de l'équipe Jean-Marc Le Bonhom

Pour le corps arbitral

RAS

Monsieur le représentant de la Cion de Première Instance Claude Macina

Considérant que le représentant de Magny en Vexin US reconnaît une difficulté administrative générale du club à ce moment de la saison et l'absence de transmission de la FMI

Considérant que le représentant de l'US Montsoult Baillet fait appel car il indique avoir écrit au District concernant le résultat du match,

Considérant que le District a reçu un courriel daté du 14 janvier soit après la décision de donner match perdu par pénalité, et non au moment de la demande du 2^{ème} appel FM en date du 16-12-25,



Considérant que le club visiteur a reçu la demande d'informations sur le match référencé et n'a pas répondu, alors qu'il suffisait au club de répondre par mail sur le résultat et le score du match, la Commission aurait alors demandé confirmation à l'arbitre officiel

Considérant que la Commission de 1^{ère} instance a correctement appliqué le règlement

Décision :

Décision : confirme la décision de la Commission de 1^{ère} Instance

Impute les frais d'appel de 64€ au club appelant USMB

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité Régional d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue (Mail : procedures@paris-idf.fff.fr / Adresse postale : 5 Place de Valois 75001 PARIS), dans les conditions de forme prévues par l'article 31 du RSG de la LPIFF, et dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée.

Présidente de séance

Isabelle ESCROIGNARD

Secrétaire de séance

Brendan BARRAU



COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

Audition mardi 17 février 2026

Magny en Vexin FC / Argenteuil FC

Séniors D4 /A - 16/11/2025

Appel du Club de Argenteuil FC de la décision de la Commission des Compétitions du 06/01/2026 ayant décidé de donner le match référencé comme perdu par pénalité aux 2 équipes, pour non-envoi de la FM concernant le club accueil et non information concernant le club visiteur après 2 appels.

Présidente : Mme. Escroignard

Présents : MM Diaz, Garcia-Dantas, Moreira :

Assiste : M. BARRAU

Le Comité,
Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,
Statuant en appel
Constate que la procédure est respectée,
Qu'il a été précisé que chaque personne a le droit de faire des déclarations, de répondre aux questions ou de se taire lors de cette audition.
Précise que la décision a été délibérée hors la présence des personnes auditionnées

CONVOCATIONS

Pour Magny en Vexin FC

Le responsable de l'équipe Coriolan Eddy

Pour Argenteuil FC

Président Abdoulaye Coulibaly

Le responsable de l'équipe Konte Sekou

Pour le corps arbitral

RAS

Monsieur le représentant de la Cion de Première Instance Claude Macina

Considérant que le représentant de Magny en Vexin FC informe que c'est l'arbitre officiel qui a indiqué au club accueil qu'il s'occupait de la transmission de la FMI car il avait oublié son mot de passe à la fin du match, empêchant le club d'agir, ledit club ayant attendu plus d'une heure pour espérer cette transmission.



Considérant qu'il confirme la défaite de son équipe 4 à 3

Considérant que le représentant du FC Argenteuil confirme également le score de 4 à 3 et souligne que les cartons jaunes et rouges ont été enregistrés dès le lendemain du match par le District, laisser suggérer que le District avait connaissance des informations de la FMI et que seul le club accueil était interrogé quant à la transmission de la FMI

Considérant que la Commission de discipline a effectivement reçu le rapport de l'arbitre soulignant sa responsabilité dans la non-transmission de la FMI et son rapport indique à la fois le score et les sanctions administratives infligées au joueur.

Considérant que la Commission de discipline a appliqué les sanctions administratives et que le rapport de l'arbitre n'a pas été transmis à la Commission des Compétitions

Considérant in fine que si la Commission des Compétitions a correctement appliqué le règlement, la non-transmission de la FMI résulte d'une défaillance de l'arbitre officiel qui reconnaît les faits, le Comité d'Appel considère donc que la sanction réglementaire ne saurait être préjudiciable aux 2 clubs

Par ces motifs

Décision : Infirme la décision de la Commission de 1^{ère} Instance

Dit Résultat acquis sur le terrain

Magny Vexin FC :	0 point – 3 buts
Argenteuil FC :	3 points – 4 buts

Annule l'amende de 52€ à Magny en Vexin pour non-réception de la Feuille de match après 2 appels du District
Impute les frais d'appel de 64€ au club appelant Argenteuil FC

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité Régional d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue (Mail : procedures@paris-idf.fff.fr / Adresse postale : 5 Place de Valois 75001 PARIS), dans les conditions de forme prévues par l'article 31 du RSG de la LPIFF, et dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée.

Présidente de séance

Isabelle ESCROIGNARD

Secrétaire de séance

Brendan BARRAU



COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

Audition mardi 17 février 2026

FC Presles / Domont Fc 3

Séniors D4 - 07/12/2025

Appel du Club de Domont FC de la décision de la Commission de l'arbitrage section lois du jeu du 05/01/2026 ayant décidé de donner le match référencé comme acquis sur le terrain au motif que la réserve technique déposée par le FC Domont n'était pas recevable sur la forme.

Présidente : Mme. Escroignard

Présents : MM Diaz, Garcia-Dantas, Macina :

Assiste : M. BARRAU

Le Comité,
Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,
Statuant en appel
Constate que la procédure est respectée,
Qu'il a été précisé que chaque personne a le droit de faire des déclarations, de répondre aux questions ou de se taire lors de cette audition.
Précise que la décision a été délibérée hors la présence des personnes auditionnées

CONVOCATIONS

Pour FC Presles

Président(e) ou son représentant Martin J Bernard

Le responsable de l'équipe Kadi Yanis

Le capitaine Mathieu Neto

Pour FC Domont

Président(e) ou son représentant Eric Martinez

Le responsable de l'équipe Maxime Vincent

Le capitaine Alexis Poligani

L'arbitre assistant Manuela Ferreira

Pour le corps arbitral

Jordan BERROS

Monsieur le représentant de la Cion de Première Instance



Considérant que :

Le Président du FC Domont rappelle les faits du match, et indique que l'arrêt de jeu (la blessure de l'arbitre assistant du club de Domont FC) a duré près de 10 minutes, arrêt de jeu durant lequel le capitaine du FC Domont a souhaité déposer une réserve technique du fait du refus de l'arbitre officiel central de remplacer l'AA blessé.

Le Président conteste les argument repris par la Commission de 1^{ère} instance et estime notamment que le fond aurait dû être jugé en plus de la forme.

Le Président rappelle le règlement qui impose le remplacement d'un arbitre assistant blessé

Le Président du club de Domont ajoute qu'il y avait suffisamment de dirigeants sur le banc de touche pour officier en tant qu'arbitre assistant et que l'absence d'AA a eu une influence certaine sur le résultat du match, bien que le score au moment du fait litigieux soit le même que celui de la fin du match

L'arbitre affirme qu'aucun dirigeant de Domont FC présent sur le banc de touche ne s'est présenté à lui pour remplacer l'AA et qu'il a pris la décision de poursuivre la rencontre sans assistant.

L'arbitre affirme qu'aucune demande de dépôt de réserve technique n'a été formellement faite par le capitaine de Domont.

Par ailleurs il indique que c'est l'éducateur qui a rempli les observations d'après match et a signé la FMI de fin, observations qui mentionnent la blessure de l'AA au cours de la seconde période et le refus par l'arbitre de le remplacer.

Aucune mention n'indique en revanche le refus de l'arbitre de prendre la réserve technique ni même qu'une réserve technique a été portée par le capitaine du FC Domont.

Le capitaine de Domont affirme avoir signé la FMI au début et à la fin du match, ce qui est contesté formellement par l'arbitre,

Le capitaine de Presles FC confirme qu'il n'a pas été appelé par M l'arbitre pour le dépôt de la réserve technique et confirme ne pas avoir entendu la demande de dépôt de réserve technique de la part de Domont FC.

Le Comité d'Appel souligne à l'arbitre central qu'il aurait dû remplacer l'arbitre assistant blessé pour poursuivre la rencontre, et transmet l'information à la CDA

Décision :

Décision : confirme la décision de la Commission de 1^{ère} Instance

Impute les frais d'appel de 64€ au club appelant Domont FC

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité Régional d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue (Mail : procedures@paris-idf.fff.fr / Adresse postale : 5 Place de Valois 75001 PARIS), dans les conditions de forme prévues par l'article 31 du RSG de la LPIFF, et dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée.

Présidente de séance

Isabelle ESCROIGNARD

Secrétaire de séance

Brendan BARRAU



COMMISSION FAIR-PLAY & ETHIQUE

RÉUNION DU 12 FEVRIER 2026

Présents : M. BLONDEAU (Président), M. COKGUL M. FOURMAN, M. DIAZ (représentant du Comité)

Assiste : M. MESMIN (DVOF)

Excusés : Mme ESCROIGNARD, M. BARBERON

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel conformément aux dispositions des articles 3.4 et suivants du Règlement Disciplinaire, sauf les décisions de suspension à titre conservatoire.

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DU FAIR-PLAY et LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

La commission invite les clubs ayant mis en place, ou souhaitant mettre en place, des actions pour le développement du Fair-Play et la lutte contre les incivilités à venir partager leur expérience. Les membres de la commission Fair-play sont disponibles pour apporter leur aide aux clubs agissant dans ce sens.

CHALLENGES « FAIR-PLAY » du DVOF

La commission invite les dirigeants, éducateurs et joueurs à prendre connaissance du règlement des challenges « Fair-play » du DVOF en vigueur pour la saison 2025/2026 ([Site du DVOF / Documents / Règlements / Challenge du Fair-play](#))

CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES

La commission Fair-play & Ethique rappelle les catégories et divisions couvertes automatiquement par un arbitre officiel pour la saison 2025 / 2026 pour les rencontres de championnat :

Catégorie	Niveau	Catégorie	Niveau	Catégorie	Niveau
SENIOR	D1/D2/D3/D4	U16	D1/D2/D3/D4	FUTSAL	D1/D2/D3
SENIOR F	D1	U15	D1/D2	CDM	D1/D2
U18	D1/D2/D3	U14	D1/D2/D3/D4	ANCIENS	D1/D2

INFORMATION

À l'occasion de la Semaine du Respect, organisée du 23 au 29 mars 2026, la Commission Fair-Play propose la mise en place d'un protocole spécifique sur l'ensemble des rencontres disputées durant cette période.

Il est recommandé aux clubs :

- D'organiser une **photo d'avant-match avec les deux équipes mélangées**, afin de symboliser l'unité et le respect mutuel ;
- De réaliser un **serrage de main collectif** entre joueurs, éducateurs et arbitres avant le coup d'envoi ;

La Commission invite l'ensemble des clubs à participer activement à cette action et à valoriser ces moments via leurs supports de communication.

AFFECTATION DES POINTS DE BONUS**NEUVILLE S/OISE A.S.**

Votre courriel du 03 Décembre 2025

SENIOR D4 POULE C

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite





à 2 matchs de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

- > Après vérification la commission la commission vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :
- Match du 23/11/2025 & Match du 30/11/2025

AJ ENGHIEUNOISE et DEUILLOISE

Votre courriel du 30 Janvier 2026

SENIOR D4 POULE C

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matchs de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

- > Après vérification la commission la commission vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :
- Match du 18/01/2026 & Match du 25/01/2026

ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT

Votre courriel du 07 Février 2026

U16 D3 POULE A

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matchs de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

- > Après vérification la commission la commission vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :
- Match du 01/02/2026 & Match du 08/02/2026

U18 D3 POULE A

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matchs de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

- > Après vérification la commission la commission vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :
- Match du 01/02/2026 & Match du 18/01/2026

U14 D4 POULE B

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matchs de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

- > Après vérification la commission la commission vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :
- Match du 17/01/2026 & Match du 24/01/2026

AFFECTATION DES POINTS DE MALUS¹

Chaque équipe, des championnats du DVOF couverts par **un arbitre officiel**, peut se voir attribuer des **points de MALUS**

A. S. ERAGNY F. C.

L'équipe CDM évoluant en D1 Poule est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 27/1/2026 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 54135064 du 25/1/2026

A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4/2/2026 pour le motif : Comportement déplacé ayant conduit à une échauffourée, lors du match N° 53567164 du 30/11/2025

¹ Sur la base des PV de la Commission de Discipline du DVOF du 13/01/2026 au 04/02/2026 et des PV de la Commission des Statuts et Règlements du DVOF du 22/12/2025 au 12/01/2026.





L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4/2/2026 pour le motif : Bousculade volontaire sur un joueur pendant la rencontre , lors du match N° 53567164 du 30/11/2025

AJ ENGHIEUNNOISE et DEUILLOISE

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4/2/2026 pour le motif : Comportement intimidant envers un officiel pendant la rencontre , lors du match N° 54557173 du 30/11/2025

ARGENTEUIL F.C.

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 27/1/2026 pour le motif : Acte de brutalité envers un joueur en dehors de la rencontre, lors du match N° 53522132 du 25/1/2026

ARNOUVILLE F. A.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 26/1/2026 pour le motif : Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 54557598 du 18/1/2026

AUVERS ENNERY F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule D est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20/1/2026 pour le motif : Comportement excessif ou déplacé envers officiel pendant la rencontre avec circonstances aggravantes, lors du match N° 54556147 du 18/1/2026

BEAUCHAMP A.S.

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 3/2/2026 pour le motif : exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53522671 du 1/2/2026

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 3/2/2026 pour le motif : exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53522671 du 1/2/2026

BEZONS FUTSAL CLUB

L'équipe FUTSAL évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12/1/2026 pour le motif : exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53534559 du 11/1/2026

L'équipe FUTSAL évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 27/1/2026 pour le motif : Comportement excessif ou déplacé pendant la rencontre, lors du match N° 53534565 du 25/1/2026

BEZONS U. SECTION OM.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 3/2/2026 pour le motif : Propos obscènes envers un officiel , lors du match N° 53526417 du 1/2/2026

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 3/2/2026 pour le motif : exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53526417 du 1/2/2026

CERGY PONTOISE F.C.

L'équipe U14 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20/1/2026 pour le motif : Propos obscènes envers un officiel -pendant la rencontre , lors du match N° 53520527 du 17/1/2026



L'équipe U14 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 27/1/2026 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 53520555 du 24/1/2026

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 27/1/2026 pour le motif : exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53521022 du 24/1/2026

CORMEILLAIS A.C.S.

L'équipe U16 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 27/1/2026 pour le motif : Propos intimidants ou menaçants envers un joueur pendant la rencontre, lors du match N° 53522533 du 25/1/2026

COURDIMANCHE A.S.

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12/1/2026 pour le motif : exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53525043 du 21/12/2026

DOMONT F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule D est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20/1/2026 pour le motif : Comportement excessif ou déplacé envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 54556146 du 18/1/2026

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule D est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20/1/2026 pour le motif : Propos excessifs ou déplacés envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 54556146 du 18/1/2026

ENT. BEAUMONT MOURS

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4/2/2026 pour le motif : Acte de brutalité, lors du match N° 54557179 du 7/12/2025

ERMONT AM. S.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 3/2/2026 pour le motif : Annéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 53526421 du 1/2/2026

EZANVILLE ECOUEN U.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20/1/2026 pour le motif : Propos excessifs ou déplacés envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 54557597 du 18/1/2026

FOOTBALL CLUB MERY MERIEL

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20/1/2026 pour le motif : Annéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 53558113 du 18/1/2026

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 3/2/2026 pour le motif : Comportement et propos blessants envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 53558084 du 30/11/2025

FRANCONVILLE F.C.

L'équipe CDM évoluant en D1 Poule est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20/1/2026 pour le motif : Propos grossiers et injurieux envers un officiel en dehors de la rencontre , lors du match N° 54135021 du 21/12/2025



L'équipe CDM évoluant en D1 Poule est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20/1/2026 pour le motif : Propos excessifs et déplacés envers un officiel en dehors de la rencontre , lors du match N° 54135021 du 21/12/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 3/2/2026 pour le motif : Acte de brutalité , lors du match N° 54551959 du 1/2/2026

GARGES LES GONESSE F.C.M.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4/2/2026 pour le motif : Bousculade volontaire sur un officiel pendant la rencontre , lors du match N° 54557173 du 30/11/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4/2/2026 pour le motif : Acte de brutalité, lors du match N° 54557179 du 7/12/2025

GOUSSAINVILLE F.C.

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 27/1/2026 pour le motif : Annéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 53522137 du 25/1/2026

GROSLAY F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20/1/2026 pour le motif : exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53567461 du 18/1/2026

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20/1/2026 pour le motif : exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53567461 du 18/1/2026

MAGNY EN VEXIN F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4/2/2026 pour le motif : Acte de brutalité hors action de jeu d'un joueur envers un autre joueur , lors du match N° 53567164 du 30/11/2025

MARLY LA VILLE E.S.

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 18

points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20/1/2026 pour le motif : Bousculade volontaire, lors du match N° 53522645 du 14/12/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 26/1/2026 pour le motif : Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 53567157 du 21/12/2025

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 27/1/2026 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 53522668 du 25/1/2026

MENUCOURT A.S.

L'équipe CDM évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4/2/2026 pour le motif : Comportement déplacé envers un officie , lors du match N° 54135020 du 23/11/2025

MONTIGNY LVDB



L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 3/2/2026 pour le motif : Propos grossier s ou injurieux envers un joueur pendant la rencontre, lors du match N° 53535119 du 1/2/2026

MONTMAGNY FOOTBALL CLUB

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 9 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20/1/2026 pour le motif : Acte de brutalité hors action de jeu avec circonstances aggravantes, lors du match N° 53558111 du 18/1/2026

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 3/2/2026 pour le motif : exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53558439 du 1/2/2026

MONTMORENCY F.C.

L'équipe U14 évoluant en D5 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 27/1/2026 pour le motif : exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 54455858 du 24/1/2026

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 3/2/2026 pour le motif : Annéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 54557649 du 1/2/2026

OSNY F.C.

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 27/1/2026 pour le motif : exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53558118 du 25/1/2026

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 27/1/2026 pour le motif : exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53558118 du 25/1/2026

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 27/1/2026 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 53558118 du 25/1/2026

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 3/2/2026 pour le motif : Comportement excessif ou déplacé envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 53526418 du 1/2/2026

PERSAN US 03

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20/1/2026 pour le motif : exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53558110 du 18/1/2026

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20/1/2026 pour le motif : exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53567193 du 18/1/2026

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 3/2/2026 pour le motif : Comportement et propos excessif et blessants envers un officiel , lors du match N° 53522671 du 1/2/2026

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 3/2/2026 pour le motif : Propos excessifs ou déplacés envers un officiel en dehors de la rencontre, lors du match N° 53522671 du 1/2/2026

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 3/2/2026 pour le motif : Acte de brutalité , lors du match N° 53522671 du 1/2/2026

**PONTOISIENNE J.S.**

L'équipe U14 évoluant en D5 Poule D est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20/1/2026 pour le motif : exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53526268 du 17/1/2026

PORTUGAIS PERSAN A.S.C.

L'équipe ANCIENS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 3/2/2026 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 53524650 du 1/2/2026

PRESLES FC

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule D est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20/1/2026 pour le motif : Propos blessants envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 54556147 du 18/1/2026

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule D est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20/1/2026 pour le motif : Propos blessants envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 54556147 du 18/1/2026

RACING CLUB D'ARGENTEUIL

L'équipe U15 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20/1/2026 pour le motif : Propos obscènes envers un officiel pendant la rencontre , lors du match N° 54606266 du 17/1/2026

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 8 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20/1/2026 pour le motif : Acte de brutalité hors action de jeu avec circonstances aggravantes, lors du match N° 53558111 du 18/1/2026

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 3/2/2026 pour le motif : exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53526417 du 1/2/2026

ROISSY EN FRANCE U.S.

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 14 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20/1/2026 pour le motif : Propos obscènes et menaçant , lors du match N° 53522645 du 14/12/2025

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 3/2/2026 pour le motif : Acte de brutalité envers joueur , lors du match N° 5523028 du 30/11/2025

S. F. C. CHAMPAGNE 95

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20/1/2026 pour le motif : Comportement excessif ou déplacé d'un officiel envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 53526937 du 18/1/2026

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20/1/2026 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 53526937 du 18/1/2026

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 3/2/2026 pour le motif : exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53526947 du 1/2/2026

ST BRICE F.C.



L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20/1/2026 pour le motif : exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 54551948 du 18/1/2026

ST LEU 95 F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20/1/2026 pour le motif : Propos grossiers ou injurieux envers un joueur pendant la rencontre, lors du match N° 54551948 du 18/1/2026

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 27/1/2026 pour le motif : Annéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 53521110 du 24/1/2026

ST PRIX E.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 27/1/2026 pour le motif : Bousculade volontaire envers un joueur pendant la rencontre , lors du match N° 54557640 du 25/1/2026

SURVILLIERS AVENIR

L'équipe U15 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12/1/2026 pour le motif : Comportement menaçant ou intimidant envers un officiel , lors du match N° 54606481 du 6/12/2026

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 27/1/2026 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 54456011 du 24/1/2026

VAUREAL F. C. M.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 27/1/2026 pour le motif : exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53526543 du 25/1/2026

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 3/2/2026 pour le motif : exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53558124 du 1/2/2026

L'équipe ANCIENS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 3/2/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53524650 du 1/2/2026

CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

- Jeudi 12 mars



CHALLENGE FAIR PLAY EC SENIORS M & F SAISON 2025/2026

Au 13 Février 2026



SENIORS DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
VAUREAL F. C. M.	1	2	- 1
ECOUEEN F.C.	0	0	-
ST BRICE F.C.	2	0	2
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	3	0	3
FRANCONVILLE F.C.	4	0	4
BEZONS U. SECTION OM.	5	0	5
JOUY LE MOUTIER F.C.	6	0	6
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	6	0	6
ST LEU 95 F.C.	10	0	10
GONESSE R.C.	10	0	10
OSNY F.C.	10	0	10
PERSAN US 03	16	0	16

SENIORS F DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
VILLIERS LE BEL ASSOCIATION FOOTBALL FEMININ	0	0	-
GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUCHARD	0	0	-
PIERRELAZE FOOTBALL CLUB	0	0	-

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
FRANCONVILLE F.C.	0	0	-
MARLY LA VILLE E.S.	2	0	2
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	3	0	3
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	4	0	4
ERMONT AM. S.	4	0	4
OSNY F.C.	4	0	4
JOUY LE MOUTIER F.C.	5	0	5
GROSLAY F.C.	5	0	5
BEZONS U. SECTION OM.	7	0	7
DEUIL ENGHEN F.C.	7	0	7
CORMEILLAIS A.C.S.	20	0	20
ARGENTEUIL F.C.	20	0	20

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	-
ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	0	-
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	1	0	1
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	2	0	2
VAUREAL F. C. M.	4	0	4
GOUSSAINVILLE F.C.	4	0	4
PONTOISIENNE J.S.	4	0	4
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	10	0	10
GONESSE R.C.	12	0	12

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
ECOUEEN F.C.	0	0	-
EZANVILLE ECOUEEN U.S.	0	0	-
OSNY F.C.	0	0	-
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	-
MARLY LA VILLE E.S.	1	0	1
COURDIMANCHE A.S.	1	0	1
VIARMES ASNIERES OL.	1	0	1
PERSAN US 03	2	0	2
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	3	0	3
BOUFFEMONT A.C.F.	4	0	4
A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	11	0	11
MAGNY EN VEXIN F.C.	14	0	14



CHALLENGE FAIR PLAY EC SENIORS M & F SAISON 2025/2026

Au 13 Février 2026



SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	0	0	-
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	-
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	0	-
FONTENAY EN PARISIS FC	0	0	-
PIERRELLAY FOOTBALL CLUB	1	0	1
	2	0	2
GROSLAY F.C.	3	0	3
ADAMOIS O.	3	0	3
AUVERS ENNERY F.C.	3	0	3
BEAUCHAMP A.S.	6	0	6
DOMONT F.C.	12	0	12
ST PRIX E.S.	13	0	13

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
ARNOUVILLE F. A.S.	0	0	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	-
FOSSÉS F. U.	0	0	-
MONTSOULT BAILLET US	0	0	-
ST LEU 95 F.C.	1	0	1
ENT. BEAUMONT MOURS	1	0	1
CORMEILLAS A.C.S.	2	0	2
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	2	0	2
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	4	0	4
A. S. ERAGNY F. C.	5	0	5
S. F. C. CHAMPAGNE 95	7	0	7
MONTMORENCY F.C.	9	0	9

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / A	M	B	TOTAL
ST BRICE F.C.	F	F	F
PIERRELLAY FOOTBALL CLUB	0	0	-
DOMONT F.C.	0	0	-
PONTOISIENNE J.S.	0	0	-
MENUCOURT A.S.	0	0	-
COURDIMANCHE A.S.	0	0	-
MONTSOULT BAILLET US	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
ARGENTEUIL F.C.	2	0	2
MAGNY EN VEXIN F.C.	7	0	7
FOSSÉS F. U.	9	0	9

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / B	M	B	TOTAL
FONTENAY EN PARISIS FC	F	F	F
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	-
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	0	0	-
ERMONT AM. S.	0	0	-
FRETTOISE E.S.	3	0	3
ENT. BEAUMONT MOURS	4	0	4
AJ ENGHENNOISE et DEUILLOISE	20	0	20
GARGES LES GONESSE F.C.M.	25	0	25

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / C	M	B	TOTAL
NEUVILLE S/OISE A.S.	0	2	- 2
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	0	0	-
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	-
ARNOUVILLE F. A.S.	1	0	1
A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	1	0	1
MONTMORENCY F.C.	3	0	3
EZANVILLE ECOUEN U.S.	4	0	4
ST PRIX E.S.	5	0	5
AJ ENGHENNOISE et DEUILLOISE	8	2	6



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES
U18 / U16 / U15
SAISON 2025/2026
Au 13 Février 2026



U18 DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ECOUE F.C.	0	0	0
ERMONT A.M. S.	0	0	0
ST PRIX E.S.	0	0	0
OSNY F.C.	0	0	0
GARGES LES GONESSE F.C.M.	1	0	1
JOUY LE MOUTIER F.C.	1	0	1
CORMEILLAIS A.C.S.	3	0	3
FRANCONVILLE F.C.	6	0	6
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	8	0	8
GOUSSAINVILLE F.C.	9	0	9
ARGENTEUIL F.C.	13	0	13
ST BRICE F.C.	18	0	18

U18 DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MONTMORENCY F.C.	F	F	F
ADAMOIS O.	0	0	0
PIERRELAIE FOOTBALL CLUB	0	0	0
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	0
BEAUCHAMP A.S.	0	0	0
MARLY LA VILLE E.S.	0	0	0
SARCELLES A.A.S.	2	0	2
ENT. BEAUMONT MOURS	0	0	0
GROSLAY F.C.	3	0	3
BEZONS U. SECTION OM.	8	0	8
CERGY PONTOISE F.C.	10	0	10
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	16	0	16

U18 DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MENUCOURT A.S.	0	0	0
ST LEU 95 F.C.	0	0	0
GONESSE R.C.	0	0	0
VAUREAL F. C. M.	0	0	0
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	0
ARGENTEUIL F.C.	1	0	1
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	1	0	1
COURDIMANCHE A.S.	1	0	1
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	1	0	1
FOSSÉS F. U.	5	0	5
PERSAN US 03	13	0	13

U18 DEPARTEMENTAL 3 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	2	-2
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	0
EZANVILLE ECOUE U.S.	0	0	0
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	0	0
OSNY F.C.	0	0	0
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	0
FRETTOISE E.S.	1	0	1
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	1	0	1

U18 DEPARTEMENTAL 3 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
VAUREAL F. C. M.	F	F	F
PONTOISIENNE J.S.	0	0	0
SURVILLIERS AVENIR	0	0	0
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	0
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	0
DEUIL ENGHEN F.C.	1	0	1
VIARMES ASNIERES OL.	1	0	1
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	4	0	4

U18 DEPARTEMENTAL 3 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	-	0	0
VEXIN A.S.	-	0	0
NEUVILLE S/OISE A.S.	-	0	0
BEAUCHAMP A.S.	-	0	0
GOUSSAINVILLE F.C.	-	0	0
MAGNY EN VEXIN F.C.	-	0	0
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	-	0	0
AUVERS ENNERY F.C.	4	0	4



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES
U18 / U16 / U15
SAISON 2025/2026
Au 13 Février 2026



U16 DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	0
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	0
ARGENTEUIL F.C.	0	0	0
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	0
ERMONT AM. S.	0	0	0
MONTMORENCY F.C.	2	0	2
FRANCONVILLE F.C.	2	0	2
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	3	0	3
ST BRICE F.C.	3	0	3
CORMEILLAIS A.C.S.	4	0	4
ST OUEN L'AUMONE A.S.	4	0	4
ECOUE F.C.	5	0	5

U16 DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	0	0
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	0
ECOUE F.C.	0	0	0
ADAMOIS O.	0	0	0
ST LEU 95 F.C.	0	0	0
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	0
GONESSE R.C.	0	0	0
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	0
BEAUCHAMP A.S.	2	0	2
SARCELLES A.A.S.	3	0	3
ROISSY EN FRANCE U.S.	17	0	17
MARLY LA VILLE E.S.	21	0	21

U16 DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ST PRIX E.S.	0	0	0
VIARMES ASNIERES OL.	0	0	0
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	0
PERSAN US 03	1	0	1
VAUREAL F. C. M.	1	0	1
OSNY F.C.	5	0	5
ARGENTEUIL F.C.	5	0	5
JOUY LE MOUTIER F.C.	6	0	6
CORMEILLAIS A.C.S.	10	0	10
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	14	0	14
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	20	0	20
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	23	0	23

U16 DEPARTEMENTAL 3 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	2	-2
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	0
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	0	0	0
ECOUE F.C.	0	0	0
GROSLAY F.C.	0	0	0
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	0
MONTMORENCY F.C.	0	0	0
VAUREAL F. C. M.	0	0	0
BEAUCHAMP A.S.	1	0	1
GONESSE R.C.	1	0	1
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	6	0	6
SARCELLES A.A.S.	7	0	7

U16 DEPARTEMENTAL 3 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
PERSAN US 03	F	F	F
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	2	-2
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	0
VEXIN A.S.	0	0	0
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	0
NEUVILLE S/OISE A.S.	0	0	0
MENUCOURT A.S.	0	0	0
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	0
MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95	0	0	0
BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	0	0	0
FRANCONVILLE F.C.	0	0	0
FRETTOISE E.S.	30	0	30

U16 DEPARTEMENTAL 3 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	F	F	F
MAGNY EN VEXIN F.C.	F	F	F
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	-
FOSSES F. U.	0	0	-
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	-
ERMONT AM. S.	0	0	-
ENT. BEAUMONT MOURS	0	0	-
FONTENAY EN PARISIS FC	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	1	0	1
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	1	0	1
PONTOISIENNE J.S.	5	0	5



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES
U18 / U16 / U15
SAISON 2025/2026
Au 13 Février 2026



U16 DEPARTEMENTAL 4 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
FOSSÉS F. U.	0	0	-
VALLEE DU SAUSSER E.S.	0	0	-
COURDIMANCHE A.S.	0	0	-
MENUCOURT A.S.	0	0	-
AUVERS ENNERY F.C.	0	0	-
ARNOUVILLE F. A.S.	0	0	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
AJ ENGHIEUNOISE et DEUILLOISE	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
PARMAIN A.C.	0	0	-
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	1	0	1
OSNY F.C.	2	0	2
U15 DEPARTEMENTAL 1 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	0	-
ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	-
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	-

U15 DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
VEXIN A.S.	0	0	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	-
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	-
ENT. BEAUMONT MOURS	0	0	-
AJ ENGHIEUNOISE et DEUILLOISE	0	0	-
A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	2	0	2
ADAMOIS O.	4	0	4
SURVILLIERS AVENIR	29	0	29

U15 DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
PONTOISIENNE J.S.	0	0	-
A. S. ERAGNY F. C.	0	0	-
EZANVILLE ECOUEN U.S.	0	0	-
ST LEU 95 F.C.	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
OSNY F.C.	2	0	2
ERMONT AM. S.	4	0	4
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	7	0	7

Nombre total de points de MALUS - BONUS
et Nombre de point de retrait au classement sportif

De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES
U14
SAISON 2025/2026
Au 13 Février 2026



U14 DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ECOUE F.C.	0	0	-
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	-
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	-
FRANCONVILLE F.C.	0	0	-
A. S. ERAGNY F. C.	0	0	-
GONESSE R.C.	1	0	1
ST BRICE F.C.	2	0	2
SARCELLES A.A.S.	2	0	2
ARGENTEUIL F.C.	3	0	3
CERGY PONTOISE F.C.	12	0	12

U14 DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
ECOUE F.C.	0	0	-
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	-
ST LEU 95 F.C.	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
ERMONT AM. S.	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
MARLY LA VILLE E.S.	1	0	1
PERSAN US 03	2	0	2
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	8	0	8

U14 DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
OSNY F.C.	0	0	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
CORMEILLAIS A.C.S.	0	0	-
ST OUEN L'AUMONE A.S.	2	0	2
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	2	0	2
GARGES LES GONESSE F.C.M.	3	0	3
VAUREAL F. C. M.	5	0	5
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	7	0	7

U14 DEPARTEMENTAL 3 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
VIARMES ASNIERES OL.	F	F	F
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	0	-
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	-
ST PRIX E.S.	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
FOSSES F. U.	1	0	1
ENT. BEAUMONT MOURS	3	0	3
CORMEILLAIS A.C.S.	5	0	5

U14 DEPARTEMENTAL 3 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
PONTOISIENNE J.S.	0	0	-
MENUCOURT A.S.	0	0	-
ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	0	-
FRANCONVILLE F.C.	0	0	-
VAUREAL F. C. M.	0	0	-
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
GROSLAY F.C.	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	1	0	1
MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95	1	0	1

U14 DEPARTEMENTAL 3 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
BEAUCHAMP A.S.	0	0	-
MONTMORENCY F.C.	0	0	-
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
ADAMOIS O.	0	0	-
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	-
PERSAN US 03	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	-
ST LEU 95 F.C.	2	0	2

U14 DEPARTEMENTAL 4 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
FONTENAY EN PARISIS FC	F	F	F
ECOUE F.C.	0	0	-
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
CORMEILLAIS A.C.S.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
NEUVILLE S/OISE A.S.	3	0	3
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	3	0	3

F : équipe forfait général



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES
U14
SAISON 2025/2026
Au 13 Février 2026



U14 DEPARTEMENTAL 4 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	2	- 2
OSNY F.C.	0	0	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
MARLY LA VILLE E.S.	0	0	-
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	1	0	1
COURDIMANCHE A.S.	2	0	2
GOUSSAINVILLE F.C.	4	0	4
A. S. ERAGNY F. C.	8	0	8

U14 DEPARTEMENTAL 4 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
PERSAN US 03	F	F	F
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	-
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	-
ARNOUVILLE F. A.S.	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	0	-
BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	1	0	1
SURVILLIERS AVENIR	3	0	3
ERMONT AM. S.	3	0	3
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	4	0	4

U14 DEPARTEMENTAL 5 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	-
AJ ENGHENNOISE et DEUILLOISE	0	0	-
FOSSÉS F. U.	0	0	-
VEMARS ST WITZ F.C.	0	0	-
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	-
BOUFFEMONT A.C.F.	0	0	-
ECOEN F.C.	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 5 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ERMONT AM. S.	0	0	-
MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95	0	0	-
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	0	0	-
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
FRETTOISE E.S.	0	0	-
MONTMORENCY F.C.	1	0	1

U14 DEPARTEMENTAL 5 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
BEAUCHAMP A.S.	0	0	0
GONESSE R.C.	0	0	0
ECOEN F.C.	0	0	0
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	0
AJ ENGHENNOISE et DEUILLOISE	0	0	0
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	0	0
GROSLAY F.C.	0	0	0
ARNOUVILLE F. A.S.	0	0	0
VALLEE DU SAUSSER E.S.	F	F	F
ENT. BEAUMONT MOURS	F	F	F

F : équipe forfait général

U14 DEPARTEMENTAL 5 / D	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MAGNY EN VEXIN F.C.	0	0	0
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	0
ARGENTEUIL F.C.	0	0	0
DOMONT F.C.	0	0	0
MONTSOULT BAILLET US	0	0	0
OSNY F.C.	0	0	0
A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	0	0	0
PONTOISIENNE J.S.	0	0	0
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	0
EZANVILLE ECOEN U.S.	F	F	F



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES CDM / ANCIENS / FUTSAL SAISON 2025/2026

Au 13 Février 2026



CDM DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ARGENTEUIL F.C.	F	F	F
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
MACCABI SARCELLES	0	0	-
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	0	0	-
MAISON CULTURELLE DES ANATOLIENS DU 95	0	0	-
MENUCOURT A.S.	1	0	1
ADAMOIS O.	1	0	1
A.S. PORTUGAIS DE CERGY PONTOISE	3	0	3
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	8	0	8
A. S. ERAGNY F. C.	10	0	10
FRANCONVILLE F.C.	12	0	12

CDM DEPARTEMENTAL 2	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
ST PRIX E.S.	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	-
FRANCO PORTUGAISE ARGENTEUIL A.	0	0	-
MONTMORENCY F.C.	0	0	-
AJ ENGHIEUNOISE et DEUILLOISE	0	0	-
AJ ENGHIEUNOISE et DEUILLOISE	0	0	-
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	1	0	1

ANCIENS DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
A. S. ERAGNY F. C.	0	0	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
MARLY LA VILLE E.S.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
VAUREAL F. C. M.	1	0	1
ERMONT AM. S.	1	0	1
OSNY F.C.	1	0	1
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	1	0	1
PORTUGAIS PERSAN A.S.C.	3	0	3

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
DEUIL ENGHIEUN F.C.	0	0	-
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	0	0	-
AUVERS ENNERY F.C.	0	0	-
ARNOUVILLE F. A.S.	0	0	-
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	-
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
MENUCOURT A.S.	0	0	-
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	0	0	-
BOUFFEMONT A.C.F.	0	0	-
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	1	0	1
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	1	0	1
ENT. BEAUMONT MOURS	1	0	1

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
GROSLAY F.C.	0	0	-
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	0	0	-
MAGNY EN VEXIN F.C.	0	0	-
MONTSOULT BAILLET US	0	0	-
PORTUGAIS DE PAIX ET VIVRE ENS. C.C.	0	0	-
ECOUEEN F.C.	0	0	-
FOSSÉS F. U.	1	0	1
COURDIMANCHE A.S.	2	0	2
ST PRIX E.S.	2	0	2
GONESSE R.C.	4	0	4
FRANCONVILLE F.C.	6	0	6



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES CDM / ANCIENS / FUTSAL SAISON 2025/2026

Au 13 Février 2026



FUTSAL DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MONTMAGNY A.S FOOT SALLE	0	0	-
PARMAIN FUTSAL A.S.	0	0	-
LES SPORTIFS DE GARGES	0	0	-
BEZONS SPORTING CLUB	0	0	-
MONTMORENCY FUTSAL	1	0	1
COMBO FUTSAL	1	0	1
BEZONS FUTSAL CLUB	3	0	3
ATTAINVILLE FUTSAL C.	3	0	3
MY SARCELLES FUTSAL	5	0	5
MONTIGNY LVDB	10	0	10

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
DEUIL ENGHEN F.C.	F	F	F
MONTMORENCY FUTSAL	F	F	F
MONTMAGNY A.S FOOT SALLE	0	0	-
FOOT INDOOR LOISIR	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
MY SARCELLES FUTSAL	0	0	-
GARGES DJIBSON FUTSAL A.S.C.	0	0	-
UNION SPORTIVE ET CULTURELLE D'ARNOUVILLE	0	0	-
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	-

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ASSOCIATION FOOT EN SALLE DE VAURÉAL	0	0	-
BEZONS FUTSAL CLUB	0	0	-
PARMAIN FUTSAL A.S.	0	0	-
SEM NOME FC	0	0	-
OSNY UNITED	0	0	-
FUTSAL CLUB VLB	0	0	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	1	0	1
ASSOCIATION SPORTIVE FUTSAL ARGENTEUIL	2	0	2

FUTSAL DEPARTEMENTAL 3 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	0	0	-
FUTSAL CLUB VLB	0	0	-
JEUNESSE ECOUENNAISE FUTSAL	0	0	-
VEIMARS ST WITZ F.C.	0	0	-
LES SPORTIFS DE GARGES	0	0	-
AJ ENGHENNOISE et DEUILLOISE	0	0	-
FOOT INDOOR LOISIR	F	F	F

F : équipe forfait général

Nombre total de points de MALUS - BONUS et Nombre de point de retrait au classement sportif

De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15